

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F

(Compte chèque postal: 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

## PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 46<sup>e</sup> SEANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Mardi 28 Octobre 1969.

#### SOMMAIRE

1. — Proclamation d'un député (p. 2959).
2. — Loi de finances pour 1970 (p. 2959).  
Discussion générale d'un projet de loi: M. Sabatier, rapporteur général suppléant.  
Suspension et reprise de la séance (p. 2962).  
M. Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.  
Discussion générale: M.M. Paquet, Lamps, Sanguinetti.  
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 2974).

#### PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur, le 28 octobre 1969, une communication faite en application de l'article L. O. 179 du code électoral, de laquelle il résulte que M. Michel Rocard a été élu, le 26 octobre 1969, député de la 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines, en remplacement de M. Clostermann, démissionnaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

\* (1 f.)

— 2 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1970

##### Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

La parole est à M. Sabatier, suppléant M. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Guy Sabatier, rapporteur général suppléant. En arrivant à cette tribune, je tiens à formuler des vœux pour le prochain rétablissement de notre collègue M. Rivain, que j'ai l'honneur de remplacer. Je souhaite qu'il reprenne prochainement ses fonctions qu'il remplit, vous le savez, avec une compétence qui n'a d'égale que la sympathie que nous avons tous pour lui. (Applaudissements.)

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, mesdames, messieurs, mes chers collègues, l'épargne ressuscitée par la stabilité des prix et de la monnaie et par l'équilibre du budget doit redevenir le grand réservoir où puiser la prospérité. C'est une tâche capitale de l'Etat d'encourager plus l'accroissement de l'épargne que celui de la consommation.

Telles sont les paroles prononcées il y a quatre ans au cours d'une conférence de presse par le Président de la République, le général de Gaulle.

Comment ne pas noter l'analogie entre l'opinion alors exprimée et la politique aujourd'hui pratiquée ? Et pourtant, d'aucuns s'interrogent sur le sens profond de l'action gouvernementale, se demandent si elle est une suite ou un début, si la société nouvelle n'est pas une nouvelle conception des choses, si telle ou telle façon d'agir ne constitue pas une rupture avec un passé tout récent.

J'estime qu'il convient, au début de ce rapport, de rappeler que la question est parfois posée.

Pour ma part, j'y réponds en disant que, tout spécialement sur le plan économique et financier, la permanence des objectifs à atteindre n'exclut pas l'originalité des moyens à employer.

Sous l'inspiration d'une même pensée, on peut recourir à des méthodes différentes, ne serait-ce que parce que les temps changent du fait des événements ou parce que les tempéraments sont aussi divers que les hommes.

S'il y a, dans les formes d'action, une novation, constatons-la et constatons en même temps qu'elle est l'heureuse occasion, pour ceux qui attachent de l'importance à ce genre d'évolution, de rejoindre ceux dont ils étaient séparés jusqu'alors par des divergences plus apparentes que réelles.

C'est dans ce contexte, il me semble, que se situe notre discussion d'aujourd'hui qu'est la discussion de la loi de finances.

Ne voulant imiter ni ceux qui louent par tempérament, ni ceux qui critiquent par système, je vais m'efforcer d'être aussi objectif qu'il est possible et, dans cet esprit, je vais analyser rapidement le budget et le plan de redressement, l'un étant le corollaire de l'autre.

Au fil de cette étude, chacun doit pouvoir trouver, me semble-t-il, des motifs de patience et des raisons d'espoir.

Patience, oui, il en faut pour décider et pour admettre que les investissements de l'Etat ne suivront pas, en 1970, leur courbe habituelle de progression et que même ils vont marquer un palier et, s'il le faut, une régression.

L'on doit assurément regretter de construire moins d'H. L. M., moins d'autoroutes, moins d'hôpitaux, qu'on, ne le voudrait, mais l'on doit reconnaître qu'il n'y a pas, en dehors de ces mesures provisoires de restriction, de solution qui soit à la fois raisonnable et possible.

Il faut, en effet, être réaliste et voir les choses telles qu'elles sont. Depuis dix-huit mois, la situation, après s'être subitement inversée, s'est progressivement dégradée.

Alors qu'au premier trimestre de 1968 la balance commerciale était en équilibre, elle est aujourd'hui en net déficit. Alors que nos réserves de change étaient, ces derniers mois, à un niveau jamais atteint dans le passé — le niveau de six milliards de dollars — elles ont fondu dans la proportion de plus des trois quarts, à la suite des événements de 1968.

Aux menaces d'une inflation que nous ne connaissions plus depuis plusieurs années, s'ajoutaient, ces derniers mois, les attaques d'une spéculation alimentée, accélérée, grâce à une regrettable coïncidence, par les perturbations monétaires internationales.

Il fallait donc prendre les mesures qu'imposait cet état de choses et personne de bonne foi, je pense, n'en peut contester l'opportunité.

Pour rétablir nos balances extérieures et arrêter les pertes en devises, il convient de rechercher une diminution des importations tout en soutenant les exportations et donc de retrouver un équilibre entre l'offre et la demande intérieures.

Qui peut discuter la nécessité de réduire nos achats à l'étranger, coûteux en devises, et donc la nécessité de faire en sorte que la demande ne dépasse pas ce que la France peut produire ? C'est la raison, l'une des raisons essentielles, pour laquelle il faut réduire les dépenses publiques afin qu'elles ne concourent pas au gonflement de la demande globale.

Aussi, dans le projet de budget qui nous est proposé, les autorisations de programme n'augmentent-elles que de 3,8 p. 100, c'est-à-dire d'un chiffre inférieur, selon toute vraisemblance, à ce que sera la majoration du coût de la vie, et encore 10 p. 100 sont-ils bloqués et les crédits de paiement diminuent-ils de 7,4 p. 100.

On peut le déplorer, mais il faut alors récriminer, non pas contre ceux qui l'ont décidé, mais contre les circonstances qui l'ont imposé.

Patience, oui, il en faut pour envisager une pause dans la poursuite de l'amélioration des situations qui dépendent de l'Etat.

Il est prévu, par exemple, un plafonnement des crédits traditionnels en faveur des anciens combattants, des diverses pensions, de l'aide à la construction navale, à la pêche maritime, à la

recherche scientifique ; une réduction des subventions aux collectivités locales, des dépenses en capital de l'agriculture, des prêts à l'hôtellerie, des subventions pour les adductions d'eau.

Toutes ces mesures de restriction sont désagréables mais inévitables puisque l'alternative, ne l'oublions pas, est la suivante : ou la poursuite de la dégradation, de l'illusion de la facilité ou bien des sacrifices temporaires pour retrouver une économie assainie.

Patience, il faut encore en montrer à l'égard de ces encaissements et resserrements du crédit.

Les entreprises sont assurément condamnées à l'effort, à un autofinancement plus large de leurs investissements. Elles devront modérer leurs dépenses de productivité. C'est encore une politique nécessitée par l'atmosphère de surchauffe et l'insuffisante production de biens d'équipement en France. Mais il faut souhaiter et vouloir que cette politique soit de courte durée.

Le taux de 22 p. 100 d'augmentation en volume en 1969 des dépenses d'investissement était sans doute excessif. Le fait qu'il compensera le chiffre moindre de 1970 est peut-être une consolation. Il n'en est pas moins certain qu'il faudra, dès que possible, redonner à notre industrie tous les moyens dont elle a besoin.

Enfin, qui ne regretterait pas la diminution des crédits de consommation, alors surtout qu'ils sont une façon de relever le niveau de vie de chacun en augmentant le pouvoir d'achat ?

Mais, là encore, il faut considérer que la durée des restrictions se chiffre en mois, pour ne pas dire en semaines, alors que la durée de l'amélioration attendue se chiffre en années, et espérons-le bien, en décennies. Au surplus, s'il faut en croire certains renseignements officiels, la consommation ne marque pas en ce moment de baisse sensible et cet appétit d'achat qui se manifeste encore justifie d'autant plus, pour les besoins de l'adaptation de l'offre et de la demande, la décision qui fut prise.

Ainsi, des mesures sévères, difficiles ont été arrêtées mais, comme dit le proverbe, la fortune a pour main gauche la rigueur et pour main droite l'habileté.

Voyons maintenant ce qu'est cette main droite et à quel espoir elle ouvre la voie.

Tout d'abord le Gouvernement a réussi — c'est, je crois, le mot qui convient — à présenter un budget en équilibre. Il faut l'en féliciter, car cet équilibre est d'abord un symbole, ensuite un exemple, enfin un moyen.

Ceux qui suivent les problèmes financiers avec plus d'instinct que de technicité, c'est-à-dire ceux dont le raisonnement est fondé surtout sur le bon sens, considèrent qu'un budget sans déficit est la marque d'une bonne gestion et c'est déjà là le début de la confiance. Il ne faut ni s'en étonner, ni le regretter car si l'impasse peut être un instrument économique, elle n'est admissible que durant une période de stagnation ou de régression, ce qui n'est certes pas le cas de la conjoncture actuelle.

De plus, l'équilibre est un exemple, l'un des meilleurs peut-être. Souhaitons qu'il soit contagieux.

Non seulement l'Etat doit avoir le souci des équilibres fondamentaux — et il a ce souci — mais il doit s'efforcer de mettre progressivement un terme à ce genre moderne de déficit qu'est celui des entreprises nationales.

Celles-ci finissent par constituer une charge pour la nation, alors qu'elles devraient être un instrument de progrès au service de la collectivité. Dans le budget général de 160 milliards de francs environ qui nous est proposé, consacrer 10 milliards et même plus aux entreprises nationales sous forme de subventions, compensations ou dotations sans compter les prêts, est manifestement excessif.

On peut dire que toutes les entreprises nationales sont techniquement bien dirigées, mais que la plupart d'entre elles sont financièrement gérées de manière critiquable. Il est anormal qu'une fois opérée par l'Etat la compensation des charges de service public, les entreprises nationales ne respectent pas l'équilibre financier qui est normalement imposé aux entreprises privées.

C'est d'abord, sans doute, une question de mentalité, mais c'est aussi une question de méthodes. Quand on constate, par exemple, que la S. N. C. F., dont le déficit approche six milliards, possède un patrimoine immobilier, inutilisé pour le trafic, de très grande importance — 25.000 hectares de terrain, 200 hectares de bâtiments couverts — l'on se dit que tout ou partie de cette richesse immobilière pourrait et devrait être exploitée ou cédée. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Une loi de 1950 avait déjà prévu cette possibilité d'aliénation, mais son application paraissait se heurter à une très grande force d'inertie.

Quand, dans le même temps, on note que dans le budget général de la France, en plus de ces 10 milliards de déficit des entreprises nationales, s'inscrivent plus de 10 milliards de subventions économiques, ce qui représente au total près de 15 p. 100 des dépenses de notre pays, l'on se dit que l'Etat ne peut plus, surtout dans la perspective d'une compétition internationale plus ouverte, se permettre d'être le mécène d'entreprises déficitaires ou le recours permanent de secteurs en difficultés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Sans doute est-il indispensable de soutenir certaines activités essentielles, comme l'agriculture, qui se heurtent plus que d'autres aux transformations du monde, mais peut-être convient-il d'aider davantage les hommes à s'adapter ou à se reconverter, plutôt que les produits à se maintenir dans leur ancestrale présentation.

**M. Jacques Cressard.** Très bien !

**M. Guy Sabatier,** rapporteur général suppléant. Je peux seulement évoquer ce problème dans le cadre de ce rapport et, fermant cette parenthèse, je reviens au budget et à son équilibre qui est également un moyen d'arrêter le gonflement de la masse monétaire en circulation.

Sans avoir à prendre parti à l'égard de telle ou telle théorie d'école en la matière, l'on peut considérer qu'un accroissement excessif de la masse monétaire est un élément créateur d'inflation et de hausse des prix.

Ces dernières années, la masse monétaire a augmenté plus que la production intérieure et, malgré l'insuffisance des moyens statistiques à cet égard, insuffisance que vous reconnaissez, monsieur le ministre des finances, il y a quelques jours devant notre commission, on peut affirmer, sans risque de se tromper, qu'une augmentation de la circulation monétaire provoquée par le déficit budgétaire serait actuellement lourde de regrettables conséquences.

Une initiative qui paraît judicieuse, et qui devrait être efficace, est celle du fonds d'action conjoncturelle. Dans la situation présente il est, chacun le sait, nécessaire de modérer les dépenses budgétaires en capital. Aussi faut-il en bloquer une partie. Mais peut-être que l'an prochain, et espérons-le, dans quelques mois seulement, il sera à la fois possible et utile d'animer tel ou tel secteur. Il conviendra donc de libérer des crédits d'investissements.

Le fonds d'action conjoncturelle répond à ce double objectif. Il constitue pour le Gouvernement un levier économique qui est tantôt un frein, tantôt un accélérateur, dont la souplesse et la portée sont telles que son utilisation pourra, à mon sens, être envisagée au-delà des circonstances actuelles, et ce d'autant plus qu'il correspond au rôle souhaitable de l'Etat.

Sans en dépasser les limites, il permet d'aider, de relancer et d'orienter l'économie. Il faut toutefois souligner que son manie-ment est aussi délicat qu'il est déterminant.

Dans quelque temps, monsieur le ministre, quand se posera la question d'une accélération, vous aurez une redoutable décision à prendre quant au choix du moment précis et de l'importance des crédits à ouvrir.

Vous avez freiné la machine économique, et vous avez eu raison.

Demain, quand il s'agira de desserrer les freins, il faudra ne le faire ni prématurément, c'est-à-dire avant le ralentissement recherché, ni tardivement, c'est-à-dire avant d'avoir perdu tout élan.

A ce sujet, la commission des finances vous demande, sur la suggestion de notre collègue M. Palewski, de bien vouloir la tenir au courant et la consulter. Il ne s'agit pas, pour elle, d'empiéter en quoi que ce soit sur les prérogatives du pouvoir exécutif, mais, grâce à ce dialogue, de prendre moralement et même politiquement sa part de responsabilité.

Une autre innovation mérite d'être notée mais, cette fois, avec la circonspection que justifie son caractère encore un peu flou : l'Institut de développement industriel prévu au budget peut être, en effet, un excellent outil si la définition que vous comptez lui donner, monsieur le ministre, et que nous ne connaissons pas, correspond aux besoins actuels.

Là encore, il y a lieu, pour l'Etat, de jouer son rôle, c'est-à-dire, par le truchement de cette banque, d'aider et d'influencer notre industrie dans les bonnes directions, mais il importe que cet établissement ne soit ni un hospice pour entreprises moribondes

ni un club pour sociétés riches, que, sans doute, son aide soit sélective mais qu'elle ne comporte pas d'exclusives pour des raisons tirées, par exemple, de la taille du bénéficiaire ou de son implantation géographique.

Les mesures prises par le Gouvernement au sujet du plafond et des taux d'intérêt des dépôts dans les caisses d'épargne ont été, il faut le souligner, particulièrement bénéfiques.

Au mois de septembre dernier, il y a quelques semaines, les excédents de dépôts étaient cinq fois plus importants qu'au mois de septembre 1968, et trois fois plus importants qu'au mois de septembre 1967. Cette progression est considérable et symptomatique. S'il est vrai que le rythme de croissance de la consommation n'a pas tellement diminué, l'argent venu dans les caisses d'épargne provient obligatoirement en partie de la hausse des revenus, mais surtout a été retiré d'entre les piles de linge et du fond des tiroirs.

C'est l'indice d'un réflexe inverse de celui de la thésaurisation, c'est l'amorce d'une tendance qui ne peut que servir l'intérêt général, c'est l'élargissement de ce réservoir où puiser la prospérité que j'évoquais au début de mes explications, en rappelant les paroles du général de Gaulle indiquant le but à atteindre avec cette lucidité qui est, parmi d'autres, l'une de ses éminentes qualités.

Le budget est enfin caractérisé par le souci d'une juste répartition des efforts, l'allègement général des impôts profitant d'abord aux titulaires des revenus les moins élevés.

Le texte concernant l'impôt sur le revenu, notamment après l'amendement obtenu par notre commission, est conçu de telle façon que les contribuables les plus modestes, salariés ou non, paieront en 1970 une contribution inférieure à celle de 1969, et dans certains cas une contribution dont l'augmentation sera proportionnelle à celle de leurs revenus.

Cette recherche de l'équité se trouve également dans la suppression de la taxe complémentaire pour les trois quarts des assujettis et dans l'effort consenti en faveur des personnes âgées.

Monsieur le ministre, vous avez eu peu de temps pour agir et pourtant l'horizon commence à se dégager de certains de ses nuages. L'épargne prend la bonne direction. La balance commerciale, au travers des derniers indices connus, révèle une amélioration. Les mouvements de capitaux, qui étaient devenus favorables au lendemain de la dévaluation, ont été certes, influencés ces dernières semaines par le problème du mark, mais devraient maintenant connaître une évolution satisfaisante. La production ne connaît actuellement ni emballement ni récession et les prix sont contenus, malgré les prévisions pessimistes de certains, dans des limites acceptables.

La commission des finances a pris acte de ces données. Dans sa majorité et sous réserve de quelques points particuliers qui seront à discuter, elle approuve l'action entreprise, considérant que le plan de redressement est marqué de la volonté de réussir et que le budget est l'expression d'une politique conforme à ses vues. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Sans doute cette politique, par suite de la contrainte des événements, ne se traduit-elle pas toujours dans les faits comme il conviendrait. C'est parfois même sa caricature qui apparaît en raison des nécessités du moment. Mais l'on retrouve cette philosophie dans la plupart des mesures qui ont été prises, qu'il s'agisse de celles donnant à l'Etat un rôle d'intervention ou de celles facilitant l'activité des entreprises privées, qu'il s'agisse des dispositions en faveur des moins favorisés, des transferts sociaux qui sont pratiqués, d'une constante recherche de plus de justice dans la répartition des efforts ou d'une action concertée pour une prospérité au profit de tous.

Cette politique, on en connaît les principes, on en sait les contours, elle se situe entre celle qui ne veut rien changer à ce qui est et celle qui veut tout changer.

Elle est libérale dans la mesure où elle attaque du prix à la liberté mais elle ne se situe pas dans la conception qui était de mode au début du siècle.

Elle veut que l'Etat joue son rôle dans l'économie, tout son rôle mais pas plus que son rôle ; cette politique n'a pas encore de nom, mais elle a déjà quelques années d'expérience et a remporté des succès certains.

Demain, au terme de ce combat économique, financier et monétaire, elle aura, j'en suis persuadé, sa victoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures quarante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs, je viens vous parler d'une priorité nationale qui est le redressement économique et financier de la France.

Je sais bien que la tradition ancienne dans cette enceinte est de consacrer notre attention et nos réflexions à une vue intérieure des choses, mais je vous demande d'essayer un instant de voir notre situation de l'extérieur.

Les circonstances des toutes dernières semaines m'ont donné le privilège de me rendre successivement à Washington et à Moscou, c'est-à-dire dans deux capitales des grandes puissances économiques du monde actuel, et d'y voir la France et sa situation économique et financière de l'extérieur. J'en ai retiré l'impression, que je voudrais vous faire partager, que la situation de déficit, de déséquilibre commercial de la France n'est pas supportable pour elle.

Lorsqu'on a connu la position financière de notre pays au cours des dernières années, la vigueur de sa situation économique, on ressent comme une épreuve personnelle la situation de déficit et de déséquilibre.

La suppression de cette situation est donc une priorité nationale.

C'est une priorité, bien entendu, qui a été ressentie particulièrement par les députés de la majorité, c'est-à-dire les 369 députés qui, il y a quelques semaines, ont apporté leurs suffrages, et donc leur soutien, à la politique de redressement. Mais je suis persuadé que cette situation doit être ressentie de la même manière, puisqu'il s'agit d'une priorité nationale, par les membres de l'opposition, à quelque parti qu'ils appartiennent ou à quelque endroit qu'ils siègent. (Sourires.)

J'ai attendu, je dois le dire, avec une certaine impatience le débat d'aujourd'hui, car il est pour le Gouvernement l'occasion d'expliquer sa démarche, de démontrer l'efficacité du dispositif qu'il propose pour rétablir, précisément, cet équilibre économique et financier.

Or, cette explication, devant qui la donner, cette démarche, devant qui la faire, si ce n'est devant vous qui êtes non pas seulement les élus mais les représentants de la nation ? Ce qui doit être dit sur le rétablissement de l'équilibre économique et financier français doit l'être, en effet, à la nation elle-même et la tâche du Gouvernement ce n'est pas de le lui dire malgré vous, mais grâce à vous. C'est pourquoi, dans les explications que je vais donner, je m'efforcerai d'utiliser un langage et un ton qui s'adresseront non pas à une sorte de mandarinat particulier mais, par votre intermédiaire, à la nation.

Vous m'excuserez si les circonstances des derniers jours ne m'ont pas permis de préparer mon discours dans les formes habituelles. Naturellement une solution eût consisté à lire devant vous le dossier soigneusement préparé par la direction du budget, mais elle comportait, selon moi, trois inconvénients.

Le premier inconvénient est que, de toute façon, ce dossier, vous l'avez sous les yeux si vous voulez bien lire l'excellent et remarquable rapport économique et financier.

Le deuxième motif est que je ne vois pas pourquoi, au moment où l'on se propose de supprimer les cours magistraux dans l'enseignement universitaire, on les maintiendrait dans l'enseignement parlementaire ! (Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe des républicains indépendants, sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Enfin, la troisième raison est que, à mon sens, la contribution d'un ministre de l'économie et des finances dans un débat de cette nature est non pas de relire ce qui a été imprimé mais d'essayer de faire comprendre les phases successives du raisonnement et de la décision du Gouvernement.

Pourquoi une explication est-elle nécessaire ?

D'abord, il faut bien le dire, parce que les faits, les événements, les secousses intérieures et extérieures ont été à ce point nombreux et précipités que l'on comprend qu'il ne soit pas aisé pour tout le monde de s'y retrouver.

Ensuite, parce qu'il semble qu'il y ait actuellement dans l'opinion française une certaine confusion entre les éléments psy-

chologiques et les éléments techniques. Les éléments psychologiques, c'est-à-dire l'inquiétude, proviennent de la prise de conscience des déséquilibres et de leur importance au moment où, au contraire, les éléments techniques ont précisément pour objet de les faire disparaître.

Enfin, parce que trop souvent le problème est mal posé et que le débat économique tel que je le vois se développer n'est pas digne d'un pays adulte.

Le problème est souvent mal posé car il n'y aurait pas tant de malaise s'il n'y avait pas tant d'amateurs de malaise. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Et le débat économique tel qu'il se développe n'est pas digne d'un pays adulte, je le dis très franchement. D'abord parce qu'il comporte trop de contradictions. Je vous en donnerai quelques exemples parmi les plus éclatants.

En premier lieu, le débat sur l'ampleur du dispositif. Est-il possible de savoir au travers des explications qui sont données, si ce dispositif est trop insuffisant, s'il témoigne d'une timidité d'imagination et d'action, ou s'il est, au contraire, trop brutal et s'il va, en quelques semaines, frapper à mort l'économie française ?

Il y a aussi contradiction dans l'affirmation suivant laquelle il faut faire plus en bloc et moins en détail, reprenant ainsi un vieux slogan de notre vie financière.

On nous reproche, souvent simultanément, de ne pas combattre assez la hausse des prix, mais, à l'inverse, d'essayer à l'excès de les contrôler.

On nous reproche de ne pas combattre assez l'inflation sous forme de création monétaire, mais en même temps d'encadrer à l'excès le crédit.

Enfin on ignore délibérément un élément fondamental de l'économie moderne, qui est le facteur temps.

De temps en temps, en fin de semaine, j'observe dans les cahiers de mon fils de neuf ans, l'apparition des notions de mathématiques modernes. Il semble que le débat économique français contemporain ignore une des réalités les plus essentielles : le facteur temps. Je vous donnerai un exemple concernant l'Allemagne fédérale.

Il est en effet de mode, et de mode quelque peu explicable, de saluer actuellement certaines des performances économiques qu'atteint ce pays. Mais, il y a moins de deux ans, l'Allemagne fédérale a dû lutter elle aussi contre la surchauffe et l'inflation. A-t-elle obtenu des résultats en quelques jours ou en quelques semaines ? Le ralentissement de la production économique de l'Allemagne a duré pendant un an, du milieu du deuxième trimestre 1966 au milieu du deuxième trimestre 1967, et il a été délibérément recherché par les mêmes dont aujourd'hui, à juste titre d'ailleurs, on applaudit les résultats.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la fin du mois d'octobre, le programme de redressement que le Gouvernement a pu mettre en route depuis quelques mois n'ait pas encore obtenu ses pleins effets.

Ces contradictions atteignent leur perfection dans le faux débat sur la confiance.

Quelle est, en effet, la nature de la confiance que le Gouvernement doit rechercher pour assurer le succès de sa politique ?

Lorsque, il y a quelques années, la France, en situation d'excédent, observait la situation des Etats-Unis d'Amérique en déficit, disions-nous aux autorités américaines : « Vous devriez inspirer confiance à votre opinion publique » ? Nous leur disions : « Il faut changer votre politique monétaire ».

Si l'on a assisté depuis quelque temps à une amélioration de la confiance dans la situation monétaire de la Grande-Bretagne, est-ce parce que le Gouvernement en place a obtenu soudain je ne sais quel crédit psychologique de confiance ? C'est simplement parce que, pendant quelques mois de suite, les résultats de sa balance commerciale ont été positifs.

Pour nous, la confiance c'est l'espérance raisonnable du succès. Ce que le Gouvernement s'efforce d'obtenir, ce n'est pas la confiance en lui, c'est la confiance dans la qualité et l'efficacité du dispositif qu'il a mis en place pour assurer le rétablissement économique de la France.

Or, à cette confiance s'oppose et s'est opposée récemment la défiance, notamment la défiance monétaire.

A cet égard, il ne suffit pas de condamner *a posteriori* la spéculation du passé, il faut aussi condamner la défiance systématique. Car, après tout, la défiance systématique résulte du même raisonnement et risque d'aboutir au même résultat que la spéculation du passé.

Puisque la puissance moderne, c'est en réalité la puissance économique et financière, le défaitisme monétaire systématique n'est, après tout, que le défaitisme tout court, et l'un n'est pas plus noble que l'autre.

J'ai entendu aussi des critiques s'élever contre la politique économique et financière du Gouvernement et, en particulier, contre le ministre des finances. Eh bien ! c'est naturel. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

D'abord, c'est une situation éternelle... et mondiale. De même qu'il n'y a pas de redressement sans discipline, de même il n'y a pas de redressement sans courage. Et il est naturel que les critiques s'adressent à celui qui, au sein de l'équipe gouvernementale animée et conduite par le Premier ministre, a la mission d'exprimer la nécessité de la discipline et du courage.

Le sort des ministres des finances, c'est de souffrir avec le franc. Ce sera, un jour, aussi, de se réjouir avec lui. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En réalité, la situation politique actuelle me paraît ressembler à la saison : le brouillard enveloppe la terre et lorsqu'on regarde, c'est lui qu'on aperçoit, avec ses ombres. Mais, au-dessous, il y a la terre qui travaille, qui produit et qui vit. C'est à elle que je vais adresser maintenant ma démonstration.

L'équilibre économique et financier de la France sera rétabli en 1970 et je voudrais vous expliquer quel équilibre, comment il sera rétabli et quelle est, dans ce dispositif, la part du budget de 1970. Mais, auparavant, comme j'avais indiqué mon intention de prendre le langage que l'on doit avoir lorsque l'on s'adresse à la nation par l'intermédiaire de ses représentants, je répondrai à des questions simples, telles qu'on se les pose souvent.

Première question : comment se fait-il que, deux mois après la dévaluation, la France continue à perdre des devises ? Cela ne signifie-t-il pas que la dévaluation a échoué ?

Deuxième question : comment se fait-il que le Gouvernement exhorte avec beaucoup de conviction la France à investir et que, dans le même temps, il restreigne le crédit, notamment le crédit aux investissements ? N'y a-t-il pas là contradiction éclatante, et le Gouvernement n'est-il pas en train de sacrifier l'avenir au présent ?

Je vais donc, si vous le voulez bien, répondre directement à ces deux questions.

En effet, deux mois après la dévaluation, la France a continué à subir des pertes de devises. Mais cela est parfaitement normal. Cela tient à la nature même de la dévaluation qui a été faite et qui fut, vous le savez, une dévaluation de constatation. Autrement dit, le choix du moment et du taux de cette dévaluation, c'était le combleur ; mais le moteur et les freins, ce sont le budget et la politique de crédit.

L'action du moteur et des freins est inévitablement progressive. Je pense que les 10.300.000 Français qui conduisent une automobile conviendront avec moi que, lorsqu'on se trouve lancé à une vitesse très élevée, mettons 140 à l'heure, et que l'on freine, on ne voit pas brusquement le compteur passer de 140 à zéro : il passe de 140 à 100, puis à 60, puis à zéro. Il vaut mieux, d'ailleurs, que l'on ne passe pas brusquement de 140 à zéro. (*Sourires.*)

Tant que la France aura un déficit commercial, il faudra bien qu'elle le paie. L'essentiel est donc que ses pertes mensuelles de devises soient inférieures à son déficit commercial.

Or, ce déficit commercial, quand disparaîtra-t-il ? J'y reviendrai tout à l'heure, mais d'ores et déjà le Gouvernement a annoncé que la France retrouverait l'équilibre extérieur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970 et une situation d'excédent au cours du deuxième semestre de 1970. Donc, jusque-là, ce que nous devons vérifier, c'est que nos pertes de devises restent au plus égales à notre déficit commercial.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Si vous considérez les comptes économiques de la nation tels que les a étudiés M. le rapporteur général dans son rapport, vous constaterez que jusqu'à la fin de cette année, nous n'attendons pas une réduction sensible de notre déficit commercial exprimé en francs. Si l'on prend les résultats du mois de septembre, on relève un mauvais pourcentage de couverture, mais si on les analyse que voit-on ? En volume, le commerce extérieur de la France s'est légèrement amélioré, mais en francs, il s'est dégradé. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'on a importé un petit peu moins en septembre qu'en août, mais comme on l'a fait à des prix 12,5 p. 100 plus élevés, il est naturel d'observer une détérioration de notre équilibre.

Quels plafonds de notre déficit commercial mensuel pouvons-nous imaginer pour la période à venir ? 200 millions de dollars

jusqu'à la fin de l'année ; environ 125 millions de dollars pendant le premier trimestre de 1970, ce déficit commercial devant passer de 75 millions de dollars à zéro au cours du deuxième trimestre.

Tant que la France connaîtra cette situation, la question sera de savoir si elle perd plus ou moins que son déficit commercial, et non pas si elle est en train de gagner.

Or les chiffres concernant le mois de septembre, que nous avons publiés et que chacun peut examiner, font apparaître des pertes de devises inférieures à notre déficit commercial, et nous avons de bonnes raisons de penser que le résultat sera le même pour le mois d'octobre. En outre, hier et aujourd'hui, nous avons assisté à des rentrées qui atteignent 65 millions de dollars.

Je n'attache pas une signification excessive à ces chiffres, mais je voudrais qu'on n'en attache pas non plus à d'autres.

Le rétablissement de la situation extérieure de la France sera assuré essentiellement par le rétablissement de notre équilibre commercial.

En réponse à cette première question, je dirai que l'autre terme de l'alternative n'est pas, comme on l'a dit sottement, une autre dévaluation, mais une déflation profonde et prolongée.

Ceux qui ont assisté, comme M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances, à la réunion de la commission des comptes de la nation ont entendu comme moi-même cette observation fort juste suivant laquelle, si la France ne rétablissait pas son équilibre extérieur, elle serait amenée à demander des concours, c'est-à-dire des crédits extérieurs. On ne peut pas imaginer que, dans l'éventualité d'un échec de sa politique, ils lui seraient assurés sans condition.

Or quelles sont, à cet égard, les conditions, « prévisibles » ? Ce serait un nouveau resserrement budgétaire obtenu, cette fois, par l'accroissement de la fiscalité directe ; le blocage des salaires, comme on l'a observé en Grande-Bretagne ; enfin, un nouveau resserrement du crédit portant, en particulier, sur les crédits à la construction.

C'est bien ainsi que de l'extérieur on jugerait ou analyserait la politique économique de la France. Donc, autant que la France, les Français eux-mêmes ont un intérêt direct au succès de la politique de redressement.

Beaucoup, je le sais, peuvent considérer que dans notre longue histoire financière la parenthèse a été la période de monnaie forte connue par la France au cours des dernières années. Je pense, au contraire, avec tous ceux qui ont contribué depuis dix ans à la réalisation de cette situation, que la parenthèse doit être la période d'exception actuelle pendant laquelle notre pays connaît une monnaie faible.

La deuxième question est de savoir si nous sacrifions l'avenir au présent en encadrant le crédit, et notamment le crédit à l'investissement. Dans le discours très remarquable qu'il a prononcé voici quelques semaines et qui a eu un écho non seulement dans cette enceinte mais aussi dans le pays, le Premier ministre a dit que la France et le Gouvernement avaient, au contraire, choisi l'avenir et que notre perspective économique des prochaines années était de faire faire à la France un véritable bond industriel en avant.

Or, le pays ne pourra faire ce bond industriel que s'il dispose de bases solides, c'est-à-dire d'une monnaie. Il n'y aura pas d'économie française, il n'y aura pas de politique industrielle de la France sans monnaie. Si l'on recherche les causes qui expliquent notre développement industriel limité, notre vigueur économique décevante, après que nous ayons été, voilà cinquante ans, une des premières puissances industrielles du monde, on constate une coïncidence entre cette situation et notre faiblesse monétaire.

Il est donc essentiel pour la France de retrouver une monnaie. Or, pour ce faire, M. Sabatier déclarait tout à l'heure, sans vouloir toutefois prendre partie dans cette querelle — et il a bien tort, car il se retrouverait en excellente compagnie — qu'il fallait ralentir la création monétaire.

A ce sujet, il faut rappeler qu'il n'y a pas seulement le déficit budgétaire. Nous, Français, avons l'impression que les francs qui sont créés par le déficit budgétaire sont des francs malsains mais que, en revanche, ceux qui sont créés par la politique du crédit sont des francs en bonne santé. En réalité, ce sont les mêmes.

Ce qui compte, à un instant donné ou pour une période donnée, c'est de connaître la quantité de monnaie introduite dans l'économie. Tous les francs introduits dans l'économie y exercent exactement les mêmes effets.

Voici un exemple qui, j'en suis sûr, vous fera toucher du doigt la nécessité de notre politique monétaire et, même, de notre politique d'encadrement du crédit : au 31 décembre 1968,

le crédit hypothécaire français atteignait un « en-cours » total de 6.128 millions de francs. Si nous avions laissé la création de crédits hypothécaires se poursuivre au rythme qu'elle avait atteint au cours du printemps, l'« en-cours » aurait atteint 17 milliards à la fin de 1969; donc, en un an, l'accroissement aurait été de quelque 11 milliards. Or vous savez aussi bien que moi qu'il n'existe pas de ressources à ce niveau, loin de là, pour couvrir un semblable accroissement. Donc, il était inutile de s'évertuer à faire disparaître le déficit budgétaire au cours de cette période si, dans le même temps, la création monétaire augmentait d'un même montant.

Quel doit être l'effet des mesures d'encadrement du crédit dans ce secteur? Est-ce de ramener les crédits hypothécaires à ces 6.128 millions du 31 décembre 1968? Pas du tout, c'est de les faire passer, à la fin de l'année, à 12 milliards de francs, c'est-à-dire de les doubler.

Vous voyez ainsi la nécessité et, en même temps, la mesure de notre politique d'encadrement du crédit. En effet, contrairement à ce que l'on croit aussi, encadrer les crédits, ce n'est pas les diminuer. Les chiffres du 30 septembre dernier font apparaître qu'entre le 30 septembre 1968 et le 30 septembre 1969, les crédits à l'économie, en France, ont augmenté de 13 p. 100. Il ne s'agit donc pas de les diminuer mais seulement d'en modérer l'augmentation.

Or, s'il y a un encadrement du crédit, il ne peut être que général. Sinon tout l'effort de création monétaire se reporte sur le secteur qui est laissé en dehors du champ des mesures d'encadrement. Je citerai un exemple: on souhaite souvent — et je le comprends parfaitement — que l'exportation bénéficie d'un traitement privilégié en matière de crédit.

Cette formule a été essayée, à juste titre, par le Gouvernement précédent, qui avait maintenu, en ce qui concerne l'exportation, d'une part, un taux favorable et, d'autre part, l'autorisation du réescompte sans plafond.

Que s'est-il passé? Au cours de la période d'application de ce dispositif, les exportations françaises ont augmenté de 13 p. 100, mais les crédits à l'exportation ont progressé de 38 p. 100. Autrement dit, toute la création monétaire s'est effectuée dans le secteur laissé en dehors du dispositif d'encadrement du crédit.

Il est frappant d'observer que depuis le 10 août dernier, date à laquelle nous avons normalisé les conditions de crédit à l'exportation, il y a un parallélisme absolu entre l'augmentation des crédits à l'exportation et l'augmentation des exportations elles-mêmes. Dès lors que l'on ne peut isoler ou exonérer une catégorie particulière, on pose en fait le problème des investissements.

A ce sujet, il importe de savoir qu'en 1969, les investissements productifs des entreprises atteindront un niveau record: leur progression en volume sera de 16,7 p. 100. Il s'agit donc d'un accroissement considérable, et un tel chiffre entraîne deux conséquences: d'une part, il y a dépassement des capacités physiques de l'économie et au lieu de faire en sorte que les besoins d'investissements soient couverts par la production nationale de biens d'équipement, c'est l'importation, et elle seule, qui alimente l'équipement du pays; d'autre part, on bute sur les limites de la capacité financière. A la fin du premier semestre, la plupart des organismes qui financent de façon positive l'investissement français, étaient dans une situation de ressources caractérisée par un déséquilibre profond.

Pour le Gouvernement, le problème n'était donc pas de réduire les investissements, mais seulement de les étaler dans le temps. Car quelle est en fait la politique, je dirai historique, d'investissement de la France? La France investit trop dans les périodes de « surchauffe » et pas assez dans les périodes de ralentissement économique, si bien que sa situation, comparée à celle de ses voisins, est telle que ses investissements font « chauffer la surchauffe » au lieu d'en profiter. Ce que nous cherchons à obtenir, c'est que la croissance des investissements en France soit plus régulière et qu'à l'effort de modération d'aujourd'hui corresponde un effort d'incitation demain.

A cet égard, l'assouplissement du crédit et de son encadrement commencera par l'investissement et par l'exportation.

Voilà donc, mesdames, messieurs, notre réponse aux deux questions que vous entendez souvent poser sur notre situation extérieure d'une part, sur la contradiction entre le présent et l'avenir d'autre part.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de cet exposé: quel équilibre le Gouvernement propose-t-il pour 1970 et quel est le dispositif qui permettra de l'atteindre?

Jetons d'abord un regard sur la France de 1970. Comment, du point de vue économique, devra-t-elle se comporter?

Elle augmentera sa production en volume d'environ 4 p. 100. Elle exportera beaucoup plus qu'en 1969: plus 13 p. 100 en

volume. Elle importera à peine plus: plus 3 p. 100 en volume. Elle accroîtra modérément sa consommation intérieure et très fortement son épargne. Elle verra la hausse de ses prix ralentir et elle maintiendra ses investissements productifs à un niveau élevé. Enfin, en 1970, elle franchira successivement la ligne d'arrivée de trois équilibres: 1<sup>er</sup> janvier, équilibre budgétaire; 1<sup>er</sup> avril, fin de la surchauffe; 1<sup>er</sup> juillet, équilibre du commerce extérieur.

Comment obtiendrons-nous ces résultats? Comment franchirons-nous successivement ces lignes d'arrivée?

Si vous le voulez bien, nous remonterons dans le temps pour aller des effets vers les causes, en partant du dernier équilibre pour revenir au premier, car, à l'image des poupées russes, chacun de ces équilibres s'emboîte dans le précédent. Je partirai donc du troisième, c'est-à-dire l'équilibre du commerce extérieur.

Comment le Gouvernement peut-il dire qu'il rétablira l'équilibre de nos échanges extérieurs pour le 1<sup>er</sup> juillet 1970? Il compte y parvenir par deux formes d'action: d'une part, rendre nos prix compétitifs; d'autre part, modérer la demande interne.

D'abord, la compétitivité de nos prix. Dans ce domaine, la décision essentielle a été, bien entendu, la dévaluation du franc. Le taux qui a été choisi soigneusement au mois d'août a permis d'établir la compétitivité de nos prix par rapport au reste de l'Europe, exception faite de l'Allemagne fédérale. Nous n'avions aucune raison, si l'on veut bien y réfléchir, de calculer notre parité monétaire externe par rapport à un pays qui se trouvait précisément dans une situation anormale qu'il lui appartenait de corriger.

La parité du franc a été choisie en fonction de la situation normale de nos partenaires européens, mais elle vient d'être confirmée, en quelque sorte, par l'élimination de la surévaluation du deutsche mark, élimination opérée largement, vous le savez, par la décision monétaire intervenue ces derniers jours.

Quel est donc l'effet des décisions monétaires successives française et allemande sur la compétitivité de nos prix? Par comparaison avec la situation d'octobre 1968, c'est-à-dire d'il y a un an, l'addition de la dévaluation française et de la réévaluation du mark représente une différence de 19,6 p. 100. Si l'on suit, comme je suis tenté de le faire, l'excellente démonstration de M. Sabatier dans son rapport, c'est-à-dire si l'on voit dans les événements du printemps 1968 l'essentiel des causes du déséquilibre de la situation française... (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Reportez-vous, messieurs, à cette démonstration et vous apporterez ensuite, le cas échéant, vos arguments ou vos remords. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Si l'on suit, disais-je, la démonstration de M. Sabatier ou, en tout cas, son analyse de la situation de l'année dernière, on s'aperçoit que la hausse des prix de 1969 sur 1968 est légèrement supérieure à 6 p. 100. Donc, par rapport à 1968, la correction apportée étant de 19,6 p. 100, dépasse, et de loin, tous les écarts qui pouvaient se creuser au cours de la période récente. Ainsi, le premier élément de notre action a été la correction des disparités monétaires.

Par rapport au début du mois d'août, et depuis qu'ont été supprimées les taxes exceptionnelles d'un montant de 4 p. 100 instituées alors par l'Allemagne fédérale, l'écart atteint 15,6 p. 100, compensant largement la disparité des prix allemands et des prix français.

Le deuxième élément est évidemment la poursuite d'une politique de modération de la hausse des prix.

A la suite de la dévaluation décidée au mois d'août, le Gouvernement a défini une politique d'ensemble des prix qu'il est en train d'appliquer.

Cette politique comporte un certain nombre d'éléments.

Elle entraîne d'abord une action très efficace de surveillance et de contrôle.

Mais elle s'appuie aussi sur le comportement des producteurs et des commerçants, lesquels, dans leur très large majorité, ont fait preuve d'une grande modération. Assurément, je ne puis juger de leur attitude qu'au travers des indices, tels qu'ils sont appréhendés. Néanmoins, ces indices font apparaître, que la plupart des producteurs et des commerçants se montrent modérés et ne cherchent pas à profiter des circonstances.

Ainsi donc, malgré ce qu'on a annoncé et ce qu'on a cru constater, aucune flambée des prix n'a été enregistrée. Les chiffres, relatifs au mois d'août, ont traduit une hausse de 0,2 p. 100 par rapport au mois de juillet. D'après les indications provisoires dont nous disposons déjà, les prix auraient progressé en octobre d'environ 0,5 p. 100, soit un taux identique à celui

qui a été enregistré en moyenne au cours des mois qui ont précédé la dévaluation.

Je citerai d'autres éléments de comparaison. Une dévaluation a eu lieu jadis un 10 août : la dévaluation de 1957. Or, dans les six mois qui ont suivi, la hausse des prix a atteint globalement 12,4 p. 100, soit un rythme mensuel de hausse supérieur à 2 p. 100.

La flambée annoncée — j'y insiste — ne s'est donc pas produite. Ce devrait être pour chacun, me semble-t-il, occasion de se réjouir. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Le dispositif mis en place depuis le 15 septembre repose sur une politique contractuelle des prix.

Les professions déposent leurs barèmes. Des discussions très ouvertes, d'ailleurs parfois difficiles, s'engagent entre elles et l'administration des prix, mais elles ont pour but de contenir le mouvement des prix en deçà des effets mécaniques de la dévaluation. D'après les comptes rendus de ces discussions qui ne sont périodiquement communiqués, j'ai pu observer que, jusqu'à présent, l'objectif recherché était bel et bien atteint.

Une politique contractuelle comporte nécessairement deux volets : la sanction des abus, quand il en existe, et la fidélité au principe de la liberté contractuelle, dès lors que celui-ci est respecté au départ.

Les résultats que nous escomptons de cette politique des prix seront une modération régulière de la croissance des prix français, modération qui se traduira par une réduction d'un demi-point par semestre de leur croissance.

La hausse des prix au cours du premier semestre de 1969 a atteint 3,2 p. 100. Nous estimons qu'au cours du second semestre, elle atteindra seulement 2,7 p. 100, c'est-à-dire qu'elle sera de 0,5 p. 100 inférieure à celle du premier semestre, en dépit de la dévaluation.

Pour le premier semestre de 1970, nous prévoyons une hausse de 2,2 p. 100 — au lieu de 2,7 p. 100 — et pour le deuxième semestre de 1970, une hausse de 1,7 p. 100 — au lieu de 2,2 p. 100 — soit une décroissance régulière de 0,5 p. 100 par semestre, qui, à la fin de l'année 1970, permettra aux prix français de connaître à nouveau une progression tout à fait modérée. Or, en raison des changements de parité qui viennent d'intervenir et de l'évolution actuellement constatée dans les rémunérations ou dans les prix pratiqués par nos principaux voisins et partenaires, notre pays a une chance à saisir, celle de constituer en Europe, vers la fin de 1970, une zone de prix modérés.

Si nous voulons effectivement organiser notre développement industriel sur des bases permanentes, il est de toute évidence essentiel que nos prix soient non pas provisoirement, mais en permanence compétitifs, et tel est bien le résultat que nous pouvons escompter pour la fin de 1970.

Pour établir l'équilibre, le premier effort doit donc tendre à modérer l'évolution des prix français. Le deuxième effort doit consister à transférer une partie de la consommation intérieure vers la demande extérieure.

Dans la situation actuelle ce sont nos capacités de production qui limitent nos possibilités d'exportation. Il nous faut donc opérer le transfert que je viens d'indiquer. C'est le seul moyen de rétablir notre équilibre extérieur en maintenant l'activité et l'emploi. Or ce résultat est possible. Je dirai même plus : il commence à s'annoncer.

Ce résultat, il est d'abord rendu possible en raison des masses relatives que constituent ces deux ensembles. La consommation intérieure française représente 450 milliards de francs et le montant total de nos exportations s'élève à 80 milliards de francs, c'est-à-dire que la consommation intérieure est de cinq à six fois supérieure au total de nos exportations.

Il suffit donc que la progression de notre consommation intérieure diminue de 1 p. 100 pour que celle de nos exportations augmente de 5 à 6 p. 100, ce qui rétablirait l'équilibre. Or, non seulement une telle évolution est parfaitement concevable, mais elle est même d'ores et déjà amorcée.

M. le rapporteur général a fait état d'indications qui seraient données ici ou là concernant la croissance excessive de la demande intérieure.

Je puis dire que les derniers résultats dont je dispose et qui me parviennent presque quotidiennement incitent à un jugement quelque peu différent.

On avait annoncé il y a quelques semaines — chacun s'en souvient — une véritable flambée des achats dans l'appareil de distribution.

Si l'on consulte les statistiques du mois de septembre et de la première quinzaine d'octobre, on constate au contraire une modération de la croissance de la demande. Mais — détail inté-

ressant — on observe que ce phénomène n'est pas isolé, auquel cas il entraînerait un fléchissement de l'activité économique ; il s'accompagne d'un accroissement de la demande extérieure.

Le dépouillement des questionnaires qui sont adressés aux chefs d'entreprises dénote, d'un côté, une certaine modération de la demande intérieure et, d'un autre côté, un accroissement de la demande extérieure.

A cet égard, je tiens à dire ici que la seule forme de spéculation qui soit saine et légitime est l'exportation.

On a flétri les mouvements purement monétaires qui avaient pour objet, à tel ou tel moment, de gagner ici 10 p. 100, là 5 p. 100. Mais il existe une opération économique saine qui consiste à réaliser un gain réel par rapport à la situation du début du mois d'août 1969, gain de 14,5 p. 100 sur l'Allemagne fédérale, en développant le montant des exportations.

C'est d'ailleurs un argument que j'ai fait valoir au cours d'une réunion qui s'est tenue à Bruxelles et à laquelle j'assistais avec mon collègue M. le ministre de l'Agriculture. Au Premier ministre d'un pays voisin et sympathique, qui se préoccupait des répercussions sur le niveau de ses prix intérieurs, du renchérissement de ses achats en deutsche marks, j'ai répondu : « Il y a une solution très simple. Diminuez vos achats en deutsche marks et accroissez vos achats en francs. » (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Ainsi le rétablissement de l'équilibre extérieur suppose une modération de la demande intérieure. C'est ici que les équilibres s'emboîtent. Autrement dit, nous aurons l'équilibre extérieur le 1<sup>er</sup> juillet 1970 et la fin de la surchauffe dès le 1<sup>er</sup> avril 1970.

Pour mettre fin à cette surchauffe, la stratégie du Gouvernement consiste à intervenir simultanément sur tous les fronts de la demande.

En ce qui concerne d'abord la modération de la demande privée, le Gouvernement a écarté — et ceci vaut d'être souligné — les deux armes classiques dans ce domaine : d'une part, l'alourdissement de la fiscalité directe, qui constitue une arme bien connue ; d'autre part, une aggravation de la situation des possesseurs de faibles revenus, aggravation que les périodes inflationnistes entraînent automatiquement.

Si le Gouvernement a délibérément écarté — et par une action positive — ces deux moyens d'ajustement, il en a retenu d'autres.

En ce qui concerne la fiscalité directe, sur laquelle je reviendrai ultérieurement, les mesures qui vous sont proposées vont toutes dans le sens d'un allègement du barème en vigueur au début de la période de redressement.

Pour ceux qui n'ont que de faibles revenus — qu'il s'agisse des personnes âgées, des familles nombreuses, des travailleurs rémunérés au S. M. I. G., ou des fonctionnaires des catégories C et D — les décisions du Gouvernement ont eu pour objet, contrairement à la tradition, d'éviter que l'ajustement ne s'opère sur les revenus des plus faibles.

Quelles sont alors les mesures qui ont été retenues ?

Il y a d'abord des mesures tendant à restreindre le crédit à la consommation. Certes ces restrictions sont importantes ; mais elles portent sur une période limitée, et elles ont été choisies et calculées en fonction des secteurs pour lesquels il y avait limitation des capacités de production et possibilité d'exportation.

J'indique, plus spécialement à l'attention de M. le rapporteur général, que les indications qui ont été données sur la durée de ces mesures sont authentiques et que ce dossier devra effectivement être rouvert le 31 janvier prochain.

Il y a ensuite des mesures tendant à assurer un meilleur équilibre dans le monde du travail : d'une part, un effort plus accentué en matière de formation professionnelle — laquelle est sans doute l'une des clés de cet équilibre, puisque dans un budget en faible progression, les crédits destinés à la formation professionnelle progressent de 16,3 p. 100 — d'autre part, un effort d'épargne.

Depuis le mois d'août, les mesures en faveur de l'épargne se sont multipliées ; elles concernent les caisses d'épargne, les caisses de crédit mutuel, des allègements relatifs aux emprunts obligatoires et d'autres concernant la souscription des contrats d'assurance vie. Le résultat de cet effort est particulièrement frappant.

Il me suffira de vous citer les chiffres des excédents nets des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne depuis le 1<sup>er</sup> août dernier.

Entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 octobre 1969, c'est-à-dire sur un délai de deux mois et demi, l'excédent net a atteint 3.848 millions de francs. Pour la même période de 1968, qui fut — il faut le

reconnaitre — une année exceptionnelle, l'excédent net se montait à 1.676 millions de francs. En 1967, une année normale, l'excédent, toujours pour la même période, s'élevait à 1.903 millions de francs.

Ainsi, entre 1967 et 1969, l'excédent net des dépôts sur les retraits est passé de 1.903 millions à 3.848 millions de francs. Ces chiffres traduisent un effort d'épargne considérable et les études auxquelles il a été procédé ont démontré qu'il ne s'agissait nullement d'un transfert d'épargne. Ce sont — comme l'a dit M. le rapporteur général — des épargnants, et des épargnants modestes, qui ont déposé dans les caisses d'épargne les ressources qu'ils avaient jusqu'à présent thésaurisées chez eux.

Je citerai un autre exemple, celui du crédit agricole. M. le ministre de l'agriculture et moi-même, rompant avec une pratique qui devait d'ailleurs beaucoup à la nécessité des temps, nous avons décidé de ne pas plafonner le nouvel emprunt à long terme émis par le crédit agricole. Alors qu'un escomptait 1 milliard de francs, l'emprunt a rapporté en quelques jours 1.250 millions de francs.

J'en viens maintenant au deuxième facteur de modération de la demande: la modération de la demande des entreprises. Par vos suffrages, mesdames, messieurs, vous avez vous-mêmes mis en place le dispositif destiné à modérer cette demande, par une accélération du paiement des acomptes de l'impôt sur les sociétés, par un étalement des avantages fiscaux accordés à l'investissement, par un encadrement du crédit qui sera maintenu au cours du premier semestre de 1970 selon des modalités et des taux sur lesquels le conseil national du crédit aura prochainement à se prononcer.

Si, d'un côté, il y a modération de la demande, on assiste, de l'autre, à l'entrée en service des capacités de production nouvelles obtenues en 1969. Dans un certain nombre de secteurs, ces capacités nouvelles se manifestent depuis le présent automne. On peut donc espérer, pour le début de 1970, un meilleur équilibre de l'offre et de la demande globale, qui entraînera deux conséquences: une détente sur le niveau des prix et l'apparition de capacités disponibles pour l'exportation.

Traitant de la diminution de la demande, j'ai évoqué la demande des entreprises et celle des particuliers, mais je n'ai pas encore parlé de la demande publique. C'est ici que ce nouvel équilibre s'emboîte dans les précédents.

J'aborde donc à présent le problème de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire de la contribution que la loi de finances va apporter à la réalisation des autres équilibres. Cette contribution est essentielle. Car le budget de 1970 est en réalité le pivot de l'ensemble.

Le projet du budget vous est présenté en équilibre. Il sera réalisé en équilibre. C'est là un redressement très spectaculaire.

Prenons en effet la situation telle que nous l'observons.

L'exercice 1968, en raison des perturbations qui l'ont caractérisé, s'est soldé par un découvert budgétaire d'exécution de 11,5 milliards de francs. Le budget de 1969, qui est en cours d'exécution, a été voté avec un déficit des opérations définitives — et non de l'ensemble des opérations — de 4,5 milliards de francs.

Nous vous proposons aujourd'hui un budget dans lequel les opérations définitives sont en excédent de 2 milliards de francs.

On enregistre donc, sur une période de deux ans et en ce qui concerne les opérations définitives, la résorption d'un découvert de 11 milliards et demi de francs, et, d'une année sur l'autre, le passage d'une situation de déficit de 4 milliards et demi de francs à une situation d'excédents de 2 milliards.

Ce redressement spectaculaire est, à ma connaissance — mais les spécialistes de l'histoire budgétaire pourront le vérifier — supérieur à tout autre effort analogue accompli dans un passé récent ou lointain.

On a dit de ce budget qu'il était un budget de circonstance. Je me suis interrogé sur le sens de cette expression qui se voulait sans doute critique. Je vous dirai qu'il est préférable qu'un budget soit conforme aux circonstances. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Que penser, en effet, d'un budget qui, ignorant les circonstances, serait inflationniste en période d'inflation et déflationniste en période de déflation! Un budget doit être établi en tenant compte, largement, mais non, certes, exclusivement des circonstances.

C'est pourquoi le Gouvernement a tenu à ce qu'à l'intérieur de ce budget conforme aux circonstances des directions soient néanmoins fortement tracées en vue de préparer l'avenir.

A cet égard, si l'équilibre est important, la manière dont il est obtenu est sans doute aussi importante. Le moyen classique de réaliser un équilibre budgétaire est l'accentuation de l'effort fiscal.

Le Gouvernement aurait donc pu — assez facilement, dirais-je — vous présenter un budget en équilibre, grâce à une accentuation de l'effort fiscal et à une augmentation des dépenses, conforme à l'augmentation moyenne traditionnellement constatée.

Or le budget qu'il vous présente est caractérisé par une réduction de la fiscalité.

En effet, à côté d'un total de ressources supplémentaires de 1.800 millions de francs qui proviennent de l'accélération du paiement de l'impôt sur les sociétés, du prélèvement sur les banques, du changement intervenu dans la règle de l'amortissement dégressif et du maintien à son niveau de 1968 du taux de la vignette automobile, il est prévu des allègements pour un montant de 5.100 millions de francs. Nous en parlerons plus longuement à l'occasion des articles correspondants et notamment de l'article 2. Mais, puisque la commission des finances a bien voulu voter, après l'avoir amélioré d'ailleurs, le dispositif gouvernemental, j'en dirai un mot.

Les allègements envisagés concernent la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Ils répondent, dans l'esprit du Gouvernement, au choix d'une politique de modération fiscale qui sera poursuivie.

D'abord, en ce qui concerne la fiscalité directe, le nombre des contribuables soumis à la taxe complémentaire sera considérablement réduit: les trois quarts des contribuables soumis à cette taxe complémentaire ne l'acquitteront plus en 1970. Le dernier quart ne la paiera plus en 1971.

Les tranches du barème sont élargies de 6 p. 100, c'est-à-dire que le Gouvernement applique non seulement dans l'esprit, mais à la lettre même, un dispositif voté il y a quelque temps par le Parlement.

Les minorations exceptionnelles sont intégralement maintenues et, au contraire, les majorations exceptionnelles, qu'il n'est pas possible de supprimer dès maintenant pour des raisons budgétaires, disparaîtront en 1971.

Enfin, pour les contribuables les plus modestes, et à la suite des délibérations de la commission des finances, le Gouvernement a élevé de 190 à 230 francs la limite d'exonération en matière d'impôt direct, et de 570 à 690 francs le plafond de la décote, c'est-à-dire le niveau des revenus en dessous duquel les contribuables bénéficient d'une réduction d'impôt particulière.

Par rapport aux propositions qui vous étaient faites dans le projet initial de loi de finances, ces mesures auront pour effet en 1970 de supprimer l'impôt direct pour 250.000 petits contribuables de plus. La direction prise par le Gouvernement à cet égard sera maintenue au cours des prochaines années.

Pour ce qui est de la taxe sur la valeur ajoutée, dans une période difficile où l'on pouvait imaginer de ne traiter que les problèmes de l'équilibre courant, le Gouvernement a voulu marquer nettement son orientation dans le sens de la simplification et de l'allègement de la fiscalité.

Si les Français sont très conscients du poids de leur fiscalité directe et s'ils expriment, très souvent bruyamment et parfois violemment, leurs critiques à cet égard, en revanche, ils subissent avec une sorte de passivité ou de résignation le poids excessif de la fiscalité indirecte.

Or, à mes yeux — et c'est ainsi que le Gouvernement en a jugé — la fiscalité indirecte joue un rôle essentiel dans la détermination du niveau de vie et, donc, de la capacité de développement économique, industriel et social d'une collectivité.

Ce n'est pas un hasard si l'écart entre la fiscalité indirecte allemande et la fiscalité indirecte française est, en moyenne, comparable à celui qui s'observe entre les taux de développement de notre capacité industrielle et de la leur.

Le Gouvernement a proposé des mesures de simplification et d'abord un arrondissement des taux. Des chiffres irrationnels — je m'adresse là aux mathématiciens — c'est-à-dire pouvant comporter un nombre illimité de décimales, sont remplacés par des chiffres qui ne comportent qu'une décimale ou aucune. Les taux seront désormais de 7,5 p. 100, de 17,6 p. 100, de 23 p. 100 — le taux normal sera donc un chiffre rond — d'un tiers pour le taux majoré.

En même temps que ces simplifications dans les taux, le Gouvernement a proposé des simplifications dans les procédures: le paiement mensuel sera remplacé par le paiement trimestriel jusqu'à un certain niveau d'impôt. Il en résultera une perte de recettes en trésorerie pour le budget de l'Etat.

Les formalités auxquelles sont assujettis les redevables seront simplifiées. Nous envisageons de mettre en place, au bénéfice

des redevables qui se trouvent un peu au-dessus des limites du forfait, un dispositif de déclaration annuelle unique, avec paiement d'acomptes trimestriels ou mensuels suivant le niveau de l'imposition, mais qui ne donne pas lieu à une déclaration complète tous les mois, comme actuellement.

La perte de recettes résultant de cette réforme des taux et des allègements de la taxe sur la valeur ajoutée dépassera 1.500 millions de francs en 1970.

Parmi les allègements envisagés, je citerai le problème irritant de la déductibilité de la T. V. A. sur le fuel lourd, celui de la fiscalité culturelle, c'est-à-dire la fiscalité sur les livres et le cinéma, pour lesquels le Gouvernement a proposé des allègements substantiels, que la commission des finances a acceptés.

Lorsque nous parlons de ces mesures fiscales, certains pensent ou écrivent que tout cela n'est pas très sérieux, que les recettes fiscales progresseront en 1970 de 12 p. 100 et donc qu'il n'est pas vrai que notre dispositif comporte un mécanisme d'allègement.

A cet égard, je demande que l'on tienne un raisonnement exact. De toute façon, la progression de l'activité d'une économie et la progression des rendements fiscaux donnent lieu à la naissance d'un phénomène connu sous le nom de « dividende fiscal » : lorsque des activités économiques se développent, la progression des ressources fiscales se développe plus rapidement que l'économie elle-même.

Je prends le cas de l'Allemagne fédérale, souvent citée en exemple à cet égard. De 1968 à 1969, dans une période de stabilité, les recettes fiscales de l'Allemagne fédérale ont progressé de 18 p. 100.

Donc, dans une économie en forte activité, comme l'économie française l'a été en 1969 et le sera en 1970, il est normal qu'il y ait progression des recettes même s'il n'y a pas — ce qui est le cas — alourdissement de la fiscalité.

Au fond, quel a été cette année l'idée du Gouvernement en présence de ce dividende fiscal ? Elle a été de l'utiliser à deux fins : en partie pour alléger l'impôt lui-même, à concurrence de cinq milliards de francs, et en partie pour revenir à l'équilibre budgétaire.

Dans l'avenir, cet effort une fois accompli, lorsque le Gouvernement et le Parlement retrouveront ce dividende fiscal, ce qui se produira chaque fois que la progression des dépenses restera inférieure à la progression de la production nationale française, ils pourront l'utiliser à une nouvelle modération de la fiscalité.

Cette modération de la fiscalité n'a été compatible avec le retour à l'équilibre que parce qu'il y avait dans le même temps un freinage très vigoureux de la dépense publique.

Dans le budget de 1970 la progression des dépenses publiques est de 6,2 p. 100. C'est, là aussi, le chiffre le plus bas qui ait été proposé dans un document budgétaire, car la moyenne des dix dernières années, a été de 10 p. 100 — j'y ai d'ailleurs ma part de responsabilité — et pour l'exercice en cours, il est en progression de 16,6 p. 100 par rapport à celui de 1968.

Nous sommes donc passés en un an — durant lequel les circonstances ont été certes particulières — d'un taux de 16,6 p. 100 à un taux de 6,2 p. 100, ce qui représente un freinage considérable.

A cet égard, certains observent que ce freinage, dont ils reconnaissent l'importance, a porté sur l'investissement plus que sur les dépenses de fonctionnement. Or, ce n'est pas exact. En réalité, le freinage a porté sur les deux.

Il est vrai que les dépenses de fonctionnement progressent de 9,8 p. 100 sur celles de 1969 mais encore faut-il examiner ce que représentent ces 9,8 p. 100. Pour les trois cinquièmes ils représentent la rémunération des agents de la fonction publique, civile et militaire et la création des emplois d'enseignants à la rentrée de 1969 dont l'effet est prolongé dans le budget de 1970. Quant aux mesures nouvelles prévues au budget de 1970, 95 p. 100 d'entre elles ont trait aux 31.000 créations d'emplois dont 26.000 pour l'éducation nationale, la jeunesse et les sports et aux majorations prévues et légitimes des traitements de la fonction publique.

La progression des investissements — c'est-à-dire celle des autorisations de programme — est de 3,8 p. 100.

On peut estimer que ce chiffre est insuffisant en comparaison de celui que j'ai cité pour le fonctionnement, mais je crois qu'il ne faut pas comparer sans précaution le montant des dépenses d'investissement et celui des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement représentent le prix de services — essentiellement des traitements — qui normalement, dans une société comme la nôtre, augmentent plus vite que les prix industriels ; tandis que les dépenses d'équipement, correspondent à des marchés dont les prix subissent une évolution plus modérée.

D'autre part, pourquoi notre effort budgétaire national serait-il orienté par l'obligation de dépenser plus ? A mon avis, dans une situation comme la nôtre, notre effort national devrait être de dépenser mieux.

Il est plus intéressant pour la collectivité nationale d'obtenir une réduction de 5 ou de 7 p. 100 sur le coût d'un programme ou d'une opération, que d'obtenir la majoration des crédits budgétaires d'un même montant.

Dans notre situation — je le répète — il est plus important, du point de vue national, de mieux utiliser notre dépense publique que de l'accroître.

En dépit de la nécessité de modérer la dépense, certaines décisions ont été prises qui ont eu pour objet de préparer l'avenir ou de poursuivre dans la voie du progrès social.

D'abord, préparer l'avenir. En effet, apparaissent en 1970, et pour des objectifs prioritaires, puisqu'il s'agit des télécommunications et des autoroutes, à côté des autorisations de programme traditionnelles, des procédures financières nouvelles. Ces procédures permettront l'engagement d'opérations qui seront financées en dehors des crédits inscrits au budget et qu'il faut donc compter en plus.

La deuxième innovation, c'est la constitution d'une sorte de réserve stratégique avec le « fonds d'action conjoncturel » dont M. Sahatier a parlé.

En général on a tendance à considérer qu'une réserve est destinée à ne pas être employée. On pourrait donc qualifier ce fonds d'action conjoncturel non de réserve, mais d'antiréserve, car son rôle est, au contraire, d'être utilisé.

Si le rétablissement de la situation économique de la France se déroule en 1970 comme le Gouvernement l'a prévu, avec conviction, le fonds d'action conjoncturelle sera effectivement employé et engagé.

Enfin, deux autres actions destinées à préparer l'avenir apparaissent dans ce budget.

C'est, d'une part, l'effort d'assainissement des entreprises nationales. On a parlé tout à l'heure du poids très important qu'elles faisaient peser sur les finances publiques. Il est significatif que, pour la première fois, soit réduit le total des contributions publiques à l'équilibre des entreprises nationales. Cette réduction n'est pas considérable — elle est de 400 millions — mais elle indique néanmoins une direction et une voie nouvelle.

La deuxième action nouvelle prévue dans ce budget réside dans le financement d'un institut de développement industriel, idée chère au Gouvernement et notamment au Premier ministre. Pour cette création est prévue une dotation de 150 millions de francs, qui sera complétée par des souscriptions au capital de cet organisme.

On aurait pu imaginer que ce budget en équilibre, ce budget de freinage des dépenses serait aussi un budget de freinage du progrès social.

Or, par rapport à l'évolution habituelle des prestations sociales, on s'aperçoit qu'il marque un accroissement sensible des dotations dans ce domaine. Pour les personnes âgées, entre le mois de septembre 1969 et le mois d'octobre 1970, le minimum des ressources passera de 2.600 francs à 3.000 francs. En ce qui concerne la catégorie des handicapés, un crédit supplémentaire de 99 millions de francs est ouvert pour entreprendre un certain nombre d'actions nouvelles d'accueil, d'éducation et de formation.

Pour ce qui est des prestations familiales, en plus des majorations habituelles, vous savez qu'une majoration supplémentaire sera appliquée à partir du mois prochain.

Enfin en ce qui concerne les rapatriés, on trouve dans le budget les ressources nécessaires au financement des dispositions qui ont été votées par le Parlement et, en particulier, les 300 millions de francs correspondant notamment à la mise en application de la loi récemment adoptée et concernant les conditions de remboursement des prêts consentis aux rapatriés.

Pour le FASASA, la progression est encore très forte, et M. Paquet nous le rappellera dans un instant. Pour le fonds d'action rurale, il en va de même.

Cet équilibre budgétaire, cette progression de certaines dépenses, l'amorce de certaines actions, la poursuite du progrès social, permettront-ils à ce budget et à lui seul, de répondre à tous nos besoins dans l'avenir ? N'y a-t-il pas lieu de reprendre en profondeur l'examen du budget de l'Etat ?

Telle est bien la conviction du Gouvernement et du ministre de l'économie et des finances.

Il est essentiel, dans la conjoncture que nous allons traverser, c'est-à-dire une conjoncture d'intense développement économique et industriel, de réexaminer l'ensemble du budget de l'Etat de façon à passer d'un budget de moyens, ce qui est le cas de notre budget traditionnel, à un budget d'objectifs. Pour cela,

il faut reprendre l'examen des actions, en apprécier le coût, établir des priorités, de manière que le Gouvernement et le Parlement, lors du débat budgétaire, se prononcent sur des actions en connaissance de cause et non pas sur un répertoire de moyens qui ne sont pas rapprochés des objectifs qu'ils doivent permettre d'atteindre. Pour le budget de 1972, le Gouvernement vous soumettra une présentation fonctionnelle du budget de l'Etat, c'est-à-dire une présentation où les objectifs seront décrits, accompagnés des moyens financiers nécessaires, donc du calcul de la rentabilité des opérations en cause.

Telle est, mesdames, messieurs, la démonstration — la longue démonstration — de l'action qui doit nous conduire à l'équilibre, et qui va permettre à la France de passer les trois lignes d'arrivée, budgétaire, économique et extérieure. C'est à cela mesdames et messieurs les députés, que vous allez non pas assister comme spectateurs, mais contribuer comme acteurs.

Quelle est, en effet, la véritable clé du redressement économique et financier de la France ? Lorsque nous cherchons le secret des autres et que nous étudions les causes profondes qui sont à l'origine de leurs succès, nous trouvons deux causes : le travail et la discipline.

Le travail, les Français l'accomplissent et ils l'accomplissent dans toutes les catégories. Reste la discipline. Nous commettons souvent, à cet égard, une erreur de jugement sur nous-mêmes.

Nous sommes convaincus que les succès de la France, quand ils se produisent, sont dus à notre individualisme, alors que notre histoire nous enseigne exactement le contraire. Lorsque la France a obtenu, dans un domaine ou dans un autre, les succès qui jalonnent son histoire, elle les a obtenus parce que, à une époque ou pour un objet déterminés, elle était organisée et disciplinée. Mais, pour nous, la discipline ne peut pas être imposée du dehors. Nous sommes ainsi faits qu'elle doit être ressentie. Il en va de même du redressement économique et financier ; ce n'est pas une nécessité qui est imaginée par le Gouvernement ou par le ministre de l'économie et des finances et qui serait imposée à la France ; c'est une vérité, une priorité nationale pour la France, et qui, doit donc, à cet égard, être ressentie par chaque Français.

Le caractère insupportable de notre situation de déficit extérieur doit être ressenti individuellement par chacun de nous, et, de même, chacun doit vouloir apporter sa contribution personnelle au programme de redressement, comme beaucoup l'ont déjà fait, et comme vous allez le faire sans doute, mesdames et messieurs les députés, en apportant vous-mêmes votre suffrage.

J'ai lu récemment, dans le dernier tome des *Mémoires de Clemenceau*, une phrase où il analysait la situation de notre pays et que l'on peut, je crois, transposer dans ce débat :

« Le redressement économique et financier de la France sera ce que les Français mériteront qu'il soit ».

C'est ce qui me donne, mesdames, messieurs, non plus seulement la confiance que j'ai éprouvée dès l'origine, mais la certitude de nous voir conduire ensemble, jusqu'au succès, le redressement économique et financier de la France. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Paquet.

**M. Aimé Paquet.** Monsieur le ministre, vous nous présentez le budget de votre politique. Il en est, comme on dit, l'expression et il en sera l'outil.

Répond-il aux objectifs que vous vous êtes fixés, et ces objectifs sont-ils à la mesure de la situation à laquelle nous devons faire face ? Telles sont les questions auxquelles nous allons d'abord tenter de répondre.

Quelle est la caractéristique essentielle de la situation économique de la France depuis le début de l'année 1969 ?

C'est, comme vous l'avez dit, la croissance excessive de la demande intérieure par rapport à l'offre, demande alimentée par le déficit budgétaire, par l'incertitude monétaire entraînant des achats de précaution et de spéculation, par la progression importante des rémunérations en 1968, par la progression des « en-cours » de crédit et aussi par la période de haute conjoncture internationale que nous connaissons.

C'est une situation manifeste de surchauffe, de tension inflationniste, se traduisant par une forte hausse des prix, par une grave détérioration de notre balance commerciale et de notre balance des paiements.

En un an, l'augmentation de nos prix, vous l'avez rappelé, a été deux fois plus rapide qu'en Allemagne, en Belgique et en Italie, sensiblement plus rapide qu'en Grande-Bretagne et même qu'aux États-Unis, un peu moindre qu'aux Pays-Bas.

Notre commerce extérieur n'a cessé d'être très largement déséquilibré. En un an, les pertes de devises dues au déséquilibre de notre balance commerciale et à la défiance monétaire ont fait tomber nos réserves nettes de sept milliards de dollars à quelque un milliard et demi de dollars.

Dans une telle situation, vous aviez le devoir de tout mettre en œuvre pour rétablir, le plus rapidement possible, les équilibres rompus. Vous avez engagé cette action avec lucidité et courage et vous en acceptez les contraintes. Toute autre attitude eût été d'une coupable légèreté car, dans un monde à frontières ouvertes et impitoyable pour les faibles, il n'y a et il ne peut y avoir ni dignité, ni indépendance nationale, ni progrès social, sans une monnaie saine et une économie dynamique.

Nous sommes nombreux ici à avoir connu le temps où, sans monnaie et sans économie dynamique, hélas ! nous n'avions plus ni dignité, ni indépendance, et où nous faisions la politique des autres. Il y a dix ans de cela, mais ce n'est pas si loin pour qu'on l'ait oublié. C'était le temps de la honte, que nous ressentions durement, et j'en ai souffert comme tout un chacun.

Ce temps doit être définitivement révolu. C'est pourquoi vous avez été amené à définir clairement un certain nombre d'objectifs à court et à long terme.

Il s'agit, à court terme, de réaliser rapidement la désinflation de notre économie par le rétablissement de trois équilibres fondamentaux : celui de l'offre et de la demande intérieures, celui du budget, celui des échanges et des paiements extérieurs.

A plus long terme, il s'agit d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de l'appareil économique.

L'action d'assainissement, de désinflation, que vous avez entreprise comporte trois volets : la réduction de la demande publique, la modération de la demande des entreprises, la modération de la demande des ménages. Ces trois types d'action sont complémentaires et nécessaires. Nous devons cependant, monsieur le ministre, être conscients de leur limites et de leurs dangers respectifs.

L'action de réduction de la demande publique est importante. Déjà largement amorcée au cours de la seconde moitié de 1969, elle est renforcée en 1970.

Le budget que vous nous présentez est en équilibre, et vous venez de nous assurer qu'il sera exécuté en équilibre.

Il convient de souligner que cet équilibre sera obtenu non par un nouveau prélèvement fiscal — le budget prévoit même certains allègements fiscaux — mais par une limitation sévère de la croissance des dépenses, qui progressent en valeur sensiblement moins que la production intérieure brute.

Cet effort est, sans conteste, considérable et courageux ; mais il faut avouer qu'une telle rigueur budgétaire ne va pas sans sacrifices ni, vraisemblablement, sans regrets.

Le poids des dépenses de fonctionnement est tel — vous semblez être sur ce point non pas en désaccord avec moi, mais un peu en retrait — et leur mouvement naturel est, hélas ! si difficilement compressible dans le court laps de temps dont vous disposez que l'austérité porte proportionnellement davantage sur les dépenses d'équipement, pourtant si nécessaires.

Sans doute avez-vous préservé la croissance des dépenses prioritaires, celles qui concernent la formation des hommes et leur emploi, l'action sociale, les infrastructures de communications, les télécommunications, les actions industrielles. A cet égard, il ne serait pas étonnant de ne pas relever certains chiffres.

La progression des crédits est de 18 p. 100 pour l'éducation nationale, de 16 p. 100 pour la formation professionnelle, de 18 p. 100 pour les télécommunications, de 15 p. 100 pour les industries agricoles et alimentaires, alors que la croissance des dépenses militaires, qui est de 4,7 p. 100, est inférieure à l'augmentation moyenne du budget.

Mais la seule, la véritable solution, c'est de procéder à une révision de l'ensemble des charges et des interventions budgétaires, en recherchant sans cesse la plus grande utilité et la meilleure efficacité pour définir enfin cette « politique moderne de la dépense publique » dont vous avez parlé.

Il ne vous était certes pas possible, dès cette année, de mener à bien cette action générale d'assainissement des dépenses publiques, mais ce doit être le souci constant et commun du Gouvernement et du Parlement pour les prochaines années.

Toutefois, d'ores et déjà, un certain nombre de règles devraient être définitivement arrêtées.

La première serait que la progression des dépenses publiques — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à deux reprises à cette tribune — ne soit pas plus rapide que celle de la production intérieure brute en valeur, et que les dépenses définitives soient couvertes par des recettes définitives, qu'elles proviennent de la fiscalité ou d'emprunts à long terme.

En effet, l'action sur la conjoncture économique ne doit pas passer par le biais de l'accroissement des dépenses publiques, comme on pouvait le penser il y a quelques dizaines d'années. C'est là une conception périmée, comme vous nous l'avez si bien démontré en commission des finances lorsque vous en étiez le président. L'action sur la conjoncture économique doit s'opérer par le truchement de la fiscalité et du crédit. Car l'augmentation des dépenses publiques n'a que des effets à long terme, tandis que le crédit et la fiscalité ont des effets rapides.

Je reprends donc la proposition que je vous ai faite il y a quelques semaines lors du débat sur le plan de redressement que vous nous avez soumis : consacrons cette règle par une loi, si nous voulons être sûrs qu'elle ne sera plus transgressée de nouveau. Ce serait instaurer chez nous une législation que l'on retrouve dans la Constitution de la République fédérale d'Allemagne et qui, à l'évidence, lui a fort bien réussi, on vient d'en avoir la démonstration.

La deuxième règle serait qu'à l'intérieur de ce plafond les dépenses de fonctionnement progressent moins vite que les dépenses d'investissement.

Troisième règle : il conviendrait que les plus-values fiscales provenant de l'expansion servent à alléger une fiscalité qui a atteint des sommets déraisonnables, l'accent étant mis principalement, comme vous le disiez, sur l'allègement et la simplification de la fiscalité indirecte.

Cette orientation nous paraît indispensable pour des raisons d'équité, la fiscalité indirecte pesant sur les biens de consommation, et pour des raisons économiques et politiques, l'harmonisation de la fiscalité européenne nous en faisant obligation.

Sur ce point, il est juste de signaler que votre budget contient une telle orientation, les allègements directs et indirects atteignant plus de cinq milliards de francs. Et cet effort est d'autant plus louable qu'il est accompli dans un budget particulièrement rigoureux.

Ma dernière observation, portant sur les crédits budgétaires proprement dits, aura trait plus spécialement au déblocage des crédits versés au fonds d'action conjoncturelle.

J'ai eu l'occasion déjà de vous le demander : soyez très attentif à l'évolution de la conjoncture. Il serait regrettable que, par suite d'une erreur de prévision, un déblocage trop tardif laisse se créer une sorte de dynamique de récession, qui serait tout aussi difficile à contrôler et à combattre que la dynamique de surchauffe dont nous souffrons présentement.

Le deuxième volet de votre action porte sur la modération de la demande des entreprises.

Les mesures d'encadrement du crédit, dont vous avez traité abondamment, devraient avoir pour effet de ramener la progression en volume des investissements des entreprises à 6 p. 100 pour 1970 contre 11 p. 100 en 1969. Cette limitation était devenue indispensable dans la situation de surchauffe où nous nous trouvions. Encore faut-il que l'application d'une mesure nécessaire sur le plan global se fasse avec suffisamment de souplesse pour qu'on ne dépasse pas le but recherché.

Souplesse dans la durée d'abord. La rigidité de notre appareil économique est telle que les mesures à effet relativement lent et à conséquences relativement lointaines, comme celles qui touchent aux investissements, doivent être maniées avec précaution.

La plus grande vigilance est en effet indispensable si l'on veut éviter que les conséquences de l'encadrement du crédit ne se fassent sentir bien au-delà de la période nécessaire pour l'assainissement économique et financier, ce qui ne manquerait pas de gêner, voire de compromettre la modernisation et l'industrialisation du pays.

Souplesse également dans l'application pratique et sectorielle de l'encadrement global. Sur ce point, je ne peux que renouveler les observations que je vous ai antérieurement présentées à propos des entreprises de travaux publics, des entreprises travaillant très largement pour l'exportation, des difficultés rencontrées par certaines petites et moyennes entreprises alors qu'elles sont parfaitement saines et, enfin, d'une certaine sélectivité du crédit.

Les entreprises de travaux publics travaillent le plus souvent pour l'Etat et les collectivités publiques sur lesquelles elles ont fréquemment des créances importantes, les règlements intervenant presque toujours avec de longs retards qui atteignent parfois des années. Dans de telles conditions, le fait de soumettre ces entreprises à l'encadrement du crédit est quelque peu choquant. Si vous voulez leur appliquer le régime de droit commun, payez-les ou faites-les payer par votre administration ! Mais si l'administration ne peut s'acquitter de ses dettes parce qu'elle a engagé des travaux sans être couverte par le crédit,

vous devez en tenir compte ; c'est une question de bon sens d'abord, d'équité ensuite.

Les entreprises se consacrant à l'exportation devraient, sans retard, bénéficier d'un désencadrement total ou partiel du crédit à la mesure des efforts consentis pour l'implantation sur les marchés étrangers. J'ai noté ce que vous nous avez dit à ce sujet, à savoir qu'elles seraient les premières à bénéficier des mesures de libéralisation dès que la conjoncture le permettrait.

Sur un plan plus général, il convient également d'être attentif à ce que certaines entreprises, petites ou moyennes, mais parfaitement saines et en pleine expansion, ne soient pas asphyxiées par certaines banques, et ce au profit d'entreprises plus importantes. Nous connaissons tous des cas de ce genre. Un contrôle a priori est certes impossible, mais une voie de recours devrait permettre d'examiner les dossiers des entreprises en sérieuses difficultés.

Souplesse dans la durée, souplesse dans l'application pratique de l'encadrement global, j'irai jusqu'à dire sélectivité en faveur de certaines entreprises de pointe et créatrices d'emplois.

Car si nous sommes dans l'obligation aujourd'hui de mettre fin à la surchauffe — j'ai dit pourquoi — nous sommes tenus — c'est une exigence que je qualifierai de morale et de sociale — de préparer le plein emploi de demain. Or le plein emploi se prépare par l'investissement. Investissement et monnaie doivent être étroitement liés et ne peuvent être séparés.

Le troisième volet de l'action d'assainissement porte sur la demande des ménages. Il s'agit de modérer la consommation et de développer l'épargne. Des mesures ont été prises, tant pour la restriction des achats à crédit que pour les incitations à l'épargne populaire. Elles semblent produire déjà de sérieux effets.

Après avoir connu, au printemps dernier, pendant trois mois consécutifs, un très large déficit des dépôts par rapport aux retraits, les caisses d'épargne voient à nouveau les excédents de dépôts l'emporter largement. C'est ainsi que le mois de septembre a été marqué par un excédent de dépôts de 1.600 millions de francs, ce qui est considérable. Et, au moment où je parle, nous avons largement dépassé l'excédent global que nous constatons à la même époque en 1967, qui était une année favorable, et ce malgré les trois mois déficitaires que j'ai évoqués.

C'est donc un succès. Mais il convient de l'élargir encore, car la consommation des ménages représente quelque 60 p. 100 des emplois de la production intérieure brute. C'est dire de quel poids cette consommation pèse dans l'ensemble de la demande intérieure. C'est dire aussi à quel point il est important, pour l'issue du plan de redressement, que l'action entreprise dans ce secteur soit couronnée de succès.

Aussi, nous paraît-il souhaitable d'amplifier davantage encore les mesures d'incitation à l'épargne, la préférence devant toujours aller aux avantages simples plutôt qu'aux dispositions complexes et la tendance progresser vers une égalisation des avantages accordés aux différentes formes de placement et vers une diversification des instruments de placement. Telle est d'ailleurs, semble-t-il, votre intention.

Du rétablissement des grands équilibres internes, vous attendez une amélioration sensible de la balance commerciale. L'équilibre des échanges extérieurs est un objectif fondamental et prioritaire. Le déficit commercial ne peut en effet durer : à terme, il est générateur de défiance envers la monnaie.

Le freinage de la demande intérieure doit permettre le rétablissement de la situation. Cependant, si l'objectif d'une progression de 13,6 p. 100 en volume des exportations en 1970 paraît raisonnable, limiter à 3 p. 100 en volume la progression des importations est peut-être une estimation singulièrement basse qui devra sans doute être révisée en hausse.

Aussi, souhaitons-nous que rien ne soit négligé, comme je l'ai déjà dit, dans le domaine du crédit et des investissements en faveur des industries exportatrices, quand bien même la dévaluation du franc et la réévaluation du mark les placent en position favorable sur les marchés extérieurs. Cette aide sélective en faveur de ces industries interviendra, certes, quand la conjoncture le permettra.

Le plan de redressement que vous mettez ainsi en œuvre, grâce à cette triple action sur la demande publique, la demande des entreprises et la demande des particuliers, est conçu de façon équilibrée et cohérente. Il est aussi équitable, puisque toutes mesures ont été prises pour que les plus défavorisés n'aient pas à en souffrir. Il répond enfin aux objectifs que vous vous êtes fixés.

Cette politique — nous en sommes convaincus — connaîtra le succès et assurera le retour rapide de notre économie aux grands équilibres dont elle s'est écartée.

Certes, dans un premier temps, tout devait tendre à rétablir ces équilibres. C'était l'action prioritaire.

Mais au-delà de cet effort d'assainissement si nécessaire, et si couronné de succès soit-il, les problèmes de fond subsistent, notamment l'adaptation de notre appareil économique et administratif aux impératifs de la compétition dans un monde industriel moderne. Après avoir « assaini », le Gouvernement doit, avec une énergie farouche et novatrice, s'attacher à résoudre ces problèmes fondamentaux pour l'avenir de notre économie.

Efficacité et imagination, tels me paraissent être les mots-clés qui doivent justifier votre action et notre action.

Et puisque « charité bien ordonnée commence par soi-même », le Gouvernement doit d'abord appliquer cette recherche de l'efficacité à l'action des pouvoirs publics et de l'administration.

Cette tâche est probablement la plus vaste et la plus difficile, car il est plus aisé d'en parler que de l'accomplir ; mais ce n'est pas la moins urgente et sûrement pas la moins efficace.

Dans le monde moderne, le facteur temps prime souvent le facteur argent. Or, notre économie est trop souvent contrainte à se conformer à la mortelle lenteur d'une administration mal adaptée aux problèmes nouveaux dont l'Etat a la charge.

Il faut simplifier les formalités, raccourcir les délais d'examen et de décision, alléger les tutelles et les contraintes administratives, restaurer la responsabilité personnelle et encourager l'esprit d'initiative, décentraliser la décision et déléguer l'autorité au niveau de l'action, en rapprochant effectivement l'administration de l'administré et de ses besoins. En un mot, il convient de mobiliser l'opinion sur un vaste programme de simplification, de déconcentration et de décentralisation qui conduirait, de proche en proche, à la régionalisation, laquelle, seule, peut permettre aux citoyens de participer aux décisions les concernant directement.

En effet, monsieur le ministre, à quoi bon refaire une monnaie, si les vieilles structures, les vieilles habitudes, les vieilles choses devaient demeurer en l'état ?

Il faut élaguer les dépenses publiques dans le sens de l'utilité et de l'efficacité, rechercher le moindre coût pour le meilleur service, échapper à la pesanteur d'habitudes qui n'ont d'autre valeur que leur ancienneté.

Il est question de mettre en place, dans chaque administration, une « cellule de réflexion » chargée de rechercher la meilleure utilisation des crédits budgétaires disponibles, ce qui pourrait, en effet, contribuer utilement au réexamen lucide de nos dépenses publiques, à condition, bien entendu, que les travaux de ces « cellules » dépassent le stade de simples déclarations d'intention et aboutissent à de véritables choix.

A quoi bon refaire une monnaie, si nous devons continuer de verser des subventions qui empoisonnent l'économie et qui n'aboutissent en fait qu'à perpétuer à grands frais des structures périmées et non rentables ?

Voici quelques exemples.

De 1958 à 1970, le montant du budget de l'agriculture est passé de 3 à 18 milliards de francs. Il a ainsi progressé deux fois plus vite que le montant du budget de l'Etat, alors que le nombre des agriculteurs diminuait de 20 p. 100.

Malgré cet effort considérable, le revenu des agriculteurs n'a cessé de décroître. Il a stagné en 1968 et il ne progressera que très peu en 1969. L'écart qui le sépare du revenu des autres catégories socio-professionnelles ne fera donc que croître, de même que l'écart entre régions riches et régions pauvres et les distorsions entre exploitations, les unes allant très vite vers la richesse et les autres, en revanche, non seulement piétinant, mais régressant.

Nous ne consacrons cette année que 10 p. 100 d'un budget de 18 milliards de francs aux équipements de l'agriculture, mais, dans le même temps, nous vendons à perte des produits excédentaires, nous importons de la viande dont nous manquons et nous achetons des produits transformés parce que nous n'investissons pas assez pour créer des industries alimentaires de transformation.

Sur le plan social et fiscal, nous n'hésitons pas à aider identiquement les riches et les pauvres.

Qui peut raisonnablement soutenir une telle politique ?

En prononçant de telles paroles — certains de mes amis me les reprochent parfois — je n'ai pas l'intention d'abandonner les agriculteurs. Je souhaite simplement que les crédits mis à leur disposition soient mieux utilisés. Et que l'on ne dise pas que cette politique n'est pas applicable. Si, elle l'est : il suffit de faire preuve d'un peu d'imagination et, disons-le, de beaucoup de cœur.

Aux entreprises nationales, dont vous avez parlé, monsieur le ministre, nous consacrons des subventions s'élevant à 11 milliards de francs et pourtant nous n'avons pas su ou pas pu les adapter aux conditions du marché en leur accordant une large autonomie — cependant vous tentez un effort en ce sens dès cette année — ni les soumettre aux règles de toute économie moderne : le meilleur prix, la plus grande efficacité, le meilleur service rendu à l'utilisateur.

Il n'est pas non plus question d'appliquer cette politique contre les hommes. Il faut la faire avec eux et pour eux, grâce à un effort de volonté et d'efficacité.

A quoi bon refaire une monnaie, monsieur le ministre, si dans un pays où l'inadaptation de la main-d'œuvre et son insuffisante qualification sont un mal chronique — et nous le constatons tous les jours autour de nous dans cette période de surchauffe — nous continuons à dépenser des crédits considérables pour la formation de jeunes gens à des disciplines qui, sur le plan professionnel, ne leur ouvrent aucune voie.

Jamais le montant du budget de l'éducation nationale n'a été aussi élevé que cette année, et jamais nous n'avons eu un aussi faible pourcentage d'étudiants dans les disciplines scientifiques. C'est une aberration !

A quoi bon, enfin, refaire une monnaie si, sur le plan européen, nous ne savons pas tirer la leçon des difficultés que nous a valuées, au cours des années récentes, l'absence d'une politique économique et monétaire européenne étroitement concertée ?

Telles sont, monsieur le ministre, quelques rapides indications sur ce que pourrait être une politique à long terme rénovatrice et axée sur l'efficacité et le dynamisme.

Une politique de cet ordre prouverait au pays la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux vraies réformes et d'insuffler à la prospérité économique et sociale un élément décisif. Partant, elle entraînerait l'adhésion et la confiance qui constituent la condition du succès de toute politique. Car, quelle que soit sa qualité technique, une politique économique et financière ne peut réussir que si la confiance existe, que si le peuple l'accompagne.

Or, si le peuple français, dans sa majorité, souhaite vraiment, au plus profond de lui-même, la réussite de votre plan de redressement, peu nombreux sont les Français qui y croient véritablement.

Une certaine passivité — je l'ai encore constaté récemment dans ma propre circonscription — un certain malaise se sont glissés ici et là, alimentés d'ailleurs, ainsi que vous le disiez, par ceux qui cultivent très largement le scepticisme.

La réussite ne peut être totale — je le répète — que si le peuple accompagne vraiment votre politique et il le fera — j'en suis convaincu — si vous savez le rassurer, par votre volonté et par votre action, si vous savez conduire cette action avec les hommes et — j'insiste sur ce point — pour l'homme.

Les humbles de ce pays soutiendront la réussite de ce plan de redressement économique et financier s'ils peuvent penser qu'il leur permettra de connaître dans l'avenir des jours moins difficiles. Cette politique, le peuple l'accompagnera, j'en suis convaincu, si nous, députés de la majorité, savons faire preuve d'assez d'unité, d'assez de courage et aussi d'assez de foi pour la lui communiquer. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Lamps. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. René Lamps.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la loi de finances pour 1970 s'inscrit parmi les mesures dites « de redressement économique et financier » annoncées lors de la dévaluation de notre monnaie.

Il s'agit de nouveau d'une politique d'austérité. Ainsi, la caractéristique de ce budget, c'est qu'il se signale surtout par ses insuffisances, notamment en ce qui concerne les écoles, les équipements sociaux, les hôpitaux, les routes. Tout ce qui correspond aux besoins de la population est sacrifié.

Budget d'austérité, certes, mais pas pour tout, ni pour tout le monde !

Les dépenses militaires, en augmentation, constituent encore le premier budget de l'Etat. En outre, l'injustice continue de régner au profit des gros possédants. L'expérience que nous avons du régime gaulliste durant lequel, depuis onze ans, les plans de redressement ont succédé aux plans d'austérité, montre que la grosse majorité de la population n'a rien de bon à en attendre.

Le projet qui nous est présenté fait suite aux mesures déjà prises dès le mois d'août et qui se sont traduites par des coupes claires dans les crédits d'équipement et par des restrictions sévères du crédit à la consommation. Mais si les premières

ont déjà produit leurs effets néfastes, les secondes ne semblent pas jusqu'à présent — il y a lieu de le noter — avoir répondu aux intentions de leurs auteurs.

C'est ainsi que, dans les secteurs où les restrictions du crédit ont été les plus sévères, est intervenue en septembre une hausse très importante des achats: 18,3 p. 100 pour les machines à laver, 23,5 p. 100 pour les réfrigérateurs, 14 p. 100 pour les automobiles, ce qui traduit le manque de confiance évident dans l'avenir de notre monnaie, mais aussi et surtout le manque de confiance dans des promesses d'un avenir meilleur, toujours renouvelées, mais jamais traduites dans les faits.

A l'appui de ces mesures d'austérité, on invoque la fragilité de notre monnaie et de notre économie. Cependant, parler de redressement économique, après onze ans de pouvoir gaulliste, n'est-ce pas un aveu de faillite ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

N'est-ce pas la preuve que ce régime n'a pas été capable de mettre notre économie au niveau des exigences ? N'est-ce pas la preuve que les choix délibérés qu'il a faits au seul profit des grosses sociétés capitalistes tournent le dos à l'intérêt national ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On voudrait nous faire croire que les difficultés actuelles sont la conséquence de l'accroissement de la demande intérieure qui a suivi les hausses de salaires obtenues en 1968. Mais s'il est vrai que notre monnaie est fragile et que notre économie est en déséquilibre, ce n'est ni dans les luttes de mai et juin, ni dans un prétendu excès de la consommation qu'il faut rechercher les causes du mal.

Au contraire, l'amélioration du pouvoir d'achat obtenue par les travailleurs a eu pour effet de relancer la production et de freiner le chômage, si bien que les pertes consécutives aux grèves du printemps 1968 se trouvaient pratiquement compensées à la fin de l'année.

Le Président de la République a reconnu, lors de sa dernière conférence de presse, que les charges salariales ne sont pas plus fortes en France qu'ailleurs, même après juin 1968. Il aurait pu ajouter, comme l'indique le rapport sur les comptes de la nation, que la plupart des sociétés capitalistes ont réalisé en 1968 des bénéfices supérieurs à ceux de 1967.

Les hypothèses présentées dans le rapport économique et financier — vos hypothèses, monsieur le ministre — montrent que le taux de croissance de la production de l'année 1969, par rapport à 1968, atteindra le niveau record de 8,60 p. 100.

Notre économie s'est développée, dès fin 1968, à un rythme impétueux qui s'est poursuivi en 1969. Ainsi la preuve est faite que, loin d'avoir porté un coup fatal à l'économie française, les hausses de rémunération arrachées à la suite des grèves de mai et juin 1968 ont, au contraire, imprimé à la production un rythme jusqu'à présent inégalé, ce qui confirme nos thèses, maintes fois exprimées à cette tribune, sur la nécessaire augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Quant à notre monnaie, elle souffre en premier lieu d'un phénomène général aux pays capitalistes: la crise monétaire internationale qui frappe les monnaies, l'une après l'autre, et qui traduit d'ailleurs l'instabilité et les contradictions du régime capitaliste lui-même. Cependant, la cause essentielle de l'hémorragie de la dernière période a été passée sous silence par M. le Président de la République, ainsi que par M. le Premier ministre: il s'agit de la spéculation effrénée à laquelle se sont livrés et se livrent encore les grandes banques et les privilégiés de la fortune.

Un rapport du Conseil économique et social révèle que les réserves en or et en devises diminuaient depuis novembre 1967, ce qui coïncide avec les difficultés de la livre sterling et les premières rumeurs d'une possible dévaluation du franc. Ce fait confirme l'existence, à l'échelle mondiale, d'une masse considérable de capitaux qui passent les frontières au gré des spéculations sur les monnaies.

Nombre de responsables en sont connus. Un journal du soir faisait état, le 14 janvier dernier, de déclarations d'un de ses correspondants qui évoquait le « supermarché » de capitaux à l'échelle mondiale. « Ce supermarché », écrivait-il, n'est pas accessible au menu fretin. Les opérateurs sont les grandes banques, agissant pour leur compte ou pour celui de leurs clients de premier ordre, c'est-à-dire les principales entreprises des divers pays. »

Ainsi, les travailleurs ne sont pour rien dans cette situation, ni les petits épargnants, ni les mères de famille qui achètent à crédit une machine à laver. Les coupables sont les grandes banques et les grosses sociétés. Ce sont les vrais responsables d'une crise monétaire qui ronge tout le monde capi-

taliste: hier le dollar, le lendemain la livre, puis le franc, puis la lire. La gangrène se propage. Seul, le deutsche Mark est provisoirement encore florissant.

Les spéculateurs viennent de réussir une des plus profitables opérations de leur carrière. Ils avaient déjà touché une première prime de 12,5 p. 100 lors de la dévaluation du franc comme récompense de l'évasion de quelque 20 ou 25 milliards de francs. La réévaluation du deutsche Mark leur rapporte 8,5 p. 100 de surprime et la spéculation se poursuit sur d'autres monnaies.

Vous aimez les images, monsieur le ministre. Vous avez dit que, lorsqu'on roule à 140, on ne revient pas brusquement à zéro. Je vous en donne acte.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'ai dit que cela valait mieux.

**M. René Lamps.** Je vais en utiliser une autre. Quand un accident provoque une hémorragie, il est conseillé de poser un garrot afin d'arrêter l'épanchement de sang. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Notre pays souffrait d'une grave hémorragie de devises. Il fallait donc prendre les dispositions indispensables pour y mettre fin. Mais le Gouvernement s'est refusé à appliquer des mesures énergiques à l'encontre des spéculateurs.

On a entendu M. le Premier ministre dire qu'à notre société il fallait un supplément d'âme. Il s'adressait alors aux victimes naturelles des agissements des spéculateurs. Que ne s'est-il adressé avec sévérité aux responsables de nos difficultés ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Il est vrai qu'à ces derniers on tient un tout autre langage. C'est ainsi qu'on entend les plus hautes personnalités de l'Etat vanter le profit qu'il faut, paraît-il, revaloriser. La nouvelle société qui nous est proposée est aussi vieille que le capitalisme lui-même: c'est le règne des profiteurs et le pouvoir apparaît bien comme le serviteur des intérêts des gros monopoles. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Vous admettez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que nous n'ayons aucune confiance dans ce régime.

Avant d'examiner le projet de loi de finances, la première question qui se pose est de savoir si les augmentations de production intervenues depuis les événements de mai 1968 sont susceptibles d'être poursuivies.

Lors d'une enquête effectuée en mai 1968, avant les grèves, et publiée dans le rapport de la commission des comptes de la nation, les chefs d'entreprises déclaraient pouvoir augmenter leur production en moyenne de 11 p. 100 sans embauche supplémentaire et de 21 p. 100 avec embauche supplémentaire. Or le rapport du Conseil économique et social, se fondant sur une autre enquête, note que la capacité de production des entreprises s'est accrue de 8,3 p. 100 au cours de l'année 1968.

C'est dire que l'augmentation de la production prévue pour 1969 n'a pas épuisé toutes les possibilités. Il ne faut donc pas s'étonner si les industriels continuent, au fil des enquêtes, à prévoir l'accroissement de leur production, même si un nombre grandissant d'entre eux estiment ne pouvoir faire davantage.

Ainsi, l'appareil productif est encore aujourd'hui sous-employé. Et pourtant, le Gouvernement entend rompre avec cette expansion. Les hypothèses économiques pour 1970, qui ramènent le taux de progression de 8,6 p. 100 à 4 p. 100, constituent un coup de frein brutal au développement de notre économie. L'effort essentiel est porté contre la consommation des ménages, dont la croissance pour 1970 est limitée à 3,5 p. 100, contre 7,1 p. 100 en 1969. L'examen des hypothèses montre d'ailleurs que cette action met en cause également le niveau des investissements et celui des exportations. Bien que le Gouvernement s'en défende, cela ne peut manquer d'avoir des effets nocifs sur la situation de l'emploi.

Nous avons déjà connu le plan de stabilisation et le V<sup>e</sup> Plan. Les nouvelles restrictions proposées prouvent, monsieur le ministre, que vous avez de la suite dans les idées.

Certes, les belles explications ne manquent pas. La bourgeoisie s'est toujours montrée très habile pour masquer sous des dehors trompeurs la pire des politiques. Le prétexte invoqué cette fois est que l'industrie française serait incapable à la fois de répondre à une forte demande intérieure et de développer ses exportations. Or, dit le Gouvernement, notre balance commerciale étant actuellement déficitaire, il y a lieu de la rétablir en comprimant la consommation intérieure afin de rendre disponibles des biens pour l'exportation.

Nous avons vu ce qu'il fallait penser de l'état de notre appareil de production et je me propose d'examiner la situation de nos exportations, mais j'en viens auparavant au budget. Ce

qu'on peut en dire, c'est qu'il ne correspond pas à l'attente de la population. Il s'agit de nouveau d'un budget de classe, conçu pour le plus grand profit des monopoles capitalistes.

Les recettes s'accroissent de 17 milliards, passant de 148,79 milliards dans le budget de 1969 à 165,79 milliards.

La charge fiscale s'accroît de 16,41 milliards. Les impôts directs représentent 30,2 p. 100 du montant des recettes fiscales de l'Etat contre 27,5 en 1969. Les impôts sur la fortune stationnent toujours à 4,5 p. 100 des recettes fiscales. Les impôts de consommation passent de 67,9 à 65,2 p. 100, mais, avec plus de 100 milliards de francs, ils enregistrent 7 milliards d'augmentation.

Il semble, au premier examen, que s'opère un transfert de charges des impôts indirects vers les impôts directs. De fait, quelques mesures de simplification de la T. V. A. interviennent. Il faut y voir le résultat des luttes menées par les ménagères et les travailleurs contre la vie chère, et la protestation des commerçants et artisans contre la complication du système.

Cependant, le rendement escompté de la T. V. A. enregistre une hausse de 3,37 milliards. Le Gouvernement ne s'engage donc pas réellement vers une réduction massive des taxes de vie chère, qui pourrait en premier lieu porter sur les produits de grande consommation.

En ce qui concerne les impôts directs, il est prévu une majoration du rendement de l'impôt sur les sociétés de 4,9 milliards. En 1969, les évaluations étaient sans doute minorées, mais cela traduit dans une certaine mesure la progression des profits capitalistes.

Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, est prévue une augmentation de 5,14 milliards. Nous sommes encore loin de compte pour rétablir la simple justice.

Rappelons qu'en 1959 l'impôt sur le revenu des personnes physiques était comptabilisé pour 5,67 milliards, contre 5,65 milliards pour l'impôt sur les sociétés. Ils étaient donc au même niveau. En 1970, avec 29,55 milliards, le premier aura été multiplié par cinq et l'impôt sur les sociétés aura seulement doublé.

On a fait grand cas, dans les milieux gouvernementaux, des allègements proposés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En fait, le plafond de la première tranche, relevé de 8 p. 100, passera de 2.500 à 2.700 francs par part de revenu, les plafonds des autres tranches étant relevés de 6 p. 100.

Nous pensons que ce relèvement est insuffisant et que le plafond de la première tranche devrait être porté à 6.000 francs. Mais, même insuffisante, on peut voir aussi dans cette mesure le résultat de la manifestation du mécontentement populaire devant l'injustice fiscale. Elle montre cependant que le Gouvernement ne s'engage dans cette voie qu'avec réticence. En fait, il a abandonné les engagements de Grenelle.

Le procès-verbal de Grenelle prévoyait, en effet, le dépôt, dans des délais et des formes appropriés, d'un projet de réforme de l'impôt sur le revenu contenant notamment des dispositions tendant à alléger les conditions d'imposition des revenus salariaux. Or si, avec retard il est vrai, le projet a bien été déposé par le précédent gouvernement, il semble maintenant perdu dans les oubliettes.

D'autre part, le relèvement proposé du niveau des tranches ne correspond même pas à la hausse constatée du coût de la vie en 1968, ce qui montre la volonté du Gouvernement de reprendre une partie des avantages obtenus en mai et juin.

Enfin, les contribuables, essentiellement des salariés, paieront au total cinq milliards de plus. Les feuilles d'impôt seront donc encore plus lourdes en 1970 qu'en 1969, ce qui est contraire aux engagements de Grenelle et ne manquera pas de provoquer, une fois de plus, le mécontentement des travailleurs qui pourront ainsi apprécier les bienfaits de votre nouvelle société.

En examinant les dépenses, qui passent de 155 milliards de francs à 165,7 milliards, on constate que les dépenses de fonctionnement des services civils sont en augmentation de 9,3 p. 100. Cela masque les coupes claires pratiquées dans la plupart des budgets des ministères. Ces réductions sont plus visibles en ce qui concerne les crédits d'équipement qui sont en baisse de 7,4 p. 100, alors que les crédits militaires, eux, ne cessent de croître et atteignent, avec une majoration de 4,7 p. 100, le niveau record de 27 milliards. Encore ne s'agit-il là que des dépenses officielles et n'est-il pas exagéré de dire que les dépenses réelles dépassent 30 milliards de francs.

Alors que l'on maintient à ce niveau des dépenses particulièrement improductives, nuisibles même, comme celles qui sont engagées pour la force de frappe, aucun des grands secteurs sociaux n'est épargné.

Le budget du ministère de l'éducation nationale, par exemple, voit ses crédits réduits de 530 millions par rapport au budget d'équipement de 1969; on construira donc moins d'écoles. De même, on réduit de 43 p. 100 les crédits pour l'équipement hospitalier et la construction de logements est frappée: on construira, en 1970, 24.500 H.L.M. locatives de moins qu'en 1969.

Une ponction sévère est ainsi opérée sur des secteurs qui devraient être prioritaires car ils concernent les besoins sociaux de la population.

Tout au plus fait-on miroiter l'espoir de l'utilisation de crédits bloqués au fonds d'action conjoncturelle: 2,2 milliards d'autorisations de programme, qui vont rejoindre les 5,2 milliards bloqués en 1969, et 250 millions de crédits de paiement.

La faible importance des crédits de paiement prévus, et surtout les conditions exigées pour pouvoir débloquer ces crédits montrent que le Gouvernement ne songe pas sérieusement à les utiliser, qu'il s'agit d'une mesure qui ne manquera pas d'aggraver les difficultés dans de nombreux secteurs et qui sera durement ressentie par les départements et les communes, contraints de recourir à des financements supplémentaires, alors que, déjà, les impôts locaux ont triplé depuis 1958.

Des réductions importantes sont opérées sur les crédits de la recherche. En outre, les sociétés nationalisées et étatisées ne sont pas épargnées. Elles font l'objet d'une forte réduction des subventions qui se traduira par des hausses de tarifs, déjà prévues pour la S.N.C.F., le gaz et l'électricité.

Enfin, on assiste à la remise à l'industrie privée de travaux jusqu'alors réalisés par l'Etat, les autoroutes par exemple.

Le grand capital convoite les secteurs les plus rentables des entreprises nationales. Aussi voit-on l'Etat pousser à des inter-pénétrations du patrimoine national et des intérêts privés sous forme de sociétés mixtes, comme la société de financement du téléphone, ou la nouvelle société de l'aérospatiale. L'institut de développement économique va dans ce sens, et des fonds publics seront de plus en plus accordés aux entreprises privées.

Voilà ce qui apparaît dans le budget pour 1970.

Il est évident qu'une telle orientation ne peut pas ne pas avoir des conséquences préjudiciables à l'avenir même de notre pays.

Le cadre imaginé par le Gouvernement — restriction du crédit, hausse des prix, freinage des salaires, réductions budgétaires — ne peut avoir comme résultat que de ralentir la production et, en conséquence, risque de développer le chômage.

Les luttes des salariés se sont poursuivies après mai et juin 1968 pour des salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail et pour la défense de leurs droits. Commerçants et artisans, menacés par les formes modernes de distribution, se dressent contre les mesures prises par le pouvoir et sa majorité et qui aggravent encore leur situation. Les paysans n'acceptent pas le sort que ce pouvoir leur réserve.

Les mêmes causes ne pouvant produire que les mêmes effets, les mesures prises dans le budget ne manqueront pas de se heurter à la protestation grandissante de la population.

Ainsi que je l'ai indiqué, pour justifier la dévaluation et la politique de restrictions qu'elle a inaugurée, on a invoqué les faiblesses de notre économie et de notre commerce extérieur.

En fait, les conséquences heureuses des événements de mai, ajoutées à l'ouverture des frontières dans le cadre du Marché commun, ont constitué une sorte d'opération-vérité et ont permis de juger de la capacité, pour notre économie, de faire face aux exigences: exigences de consommation intérieure, exigences en matière d'échanges commerciaux.

Or l'examen détaillé de nos échanges commerciaux montre un certain nombre de déséquilibres préjudiciables à l'économie française.

La recherche d'un profit élevé dans le cadre du Marché commun dominé par les monopoles capitalistes conduit ces derniers à faire des efforts dans les secteurs les plus rentables. La production se développe donc, non sous une forme concertée, planifiée suivant les besoins, mais sous une forme anarchique. C'est ainsi que la part qui revient à nos ventes en produits finis et demi-finis est relativement moins importante qu'il y a quelques années alors que pour l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, c'est le contraire qui s'est produit.

Cette situation montre l'inadaptation relative de nos industries, inadaptation qui peut trouver sa source dans la recherche prioritaire du profit. D'autre part, si l'on examine la répartition de nos exportations par pays, on constate que la part des exportations vers les pays du Marché commun ne cesse de croître et constitue plus de la moitié de nos échanges extérieurs; en revanche, les échanges avec les autres pays du monde sont en diminution.

Nous pensons que ce déséquilibre devrait être corrigé en faisant un effort particulier vers tous les pays, notamment vers les pays socialistes dont la part est si faible dans nos échanges.

Cependant, nous ne pensons pas que l'amélioration ou la détérioration de notre situation économique soit imputable en premier lieu à l'état de notre commerce extérieur. Au contraire, nous estimons que le commerce extérieur ne peut se développer valablement que dans la mesure où l'économie française est fondée d'abord sur un solide marché intérieur.

De ce point de vue, si la hausse du pouvoir d'achat a donné une impulsion considérable à la production intérieure, elle en a cependant mis à nu les déséquilibres. D'abord, la part de l'industrie dans la production intérieure brute est plus faible que celle des pays voisins, comme la Grande-Bretagne et surtout l'Allemagne.

« La faiblesse de notre pays apparaît plus nettement dans le domaine des industries mécaniques et électriques, dont les productions incluent la quasi-totalité des biens d'équipement et constituent à elles seules plus de 40 p. 100 des exportations du monde entier. » Voilà ce qu'on pouvait lire dans le rapport du comité de développement industriel.

L'Allemagne exporte sept fois plus de machines-outils que nous, mais elle s'appuie sur un marché intérieur deux fois plus important, ce qui tend à prouver qu'un marché intérieur solide permet de développer le commerce avec l'étranger.

D'autre part, on peut regretter la faiblesse des dépenses de recherche et de développement. Globalement, la France y consacrait, en 1964, 1,9 p. 100 de son produit national brut, c'est-à-dire plus que l'Allemagne, mais moins que la Grande-Bretagne et surtout les Etats-Unis. Certes, en 1967, cette part a été améliorée : 2,3 p. 100 du produit national brut. Mais la part des dépenses de recherche-développement financée par les entreprises est plus faible en France que dans les autres pays capitalistes, les Etats-Unis exceptés. Cela tient surtout à l'importance des recherches militaires, spatiales et atomiques.

En outre, la loi du profit conduit à négliger des secteurs jugés non rentables, ce qui explique l'insuffisance du développement de la recherche fondamentale et appliquée.

Mais tout cela place notre économie en position infériorisée par rapport aux pays économiquement plus puissants, notamment aux Etats-Unis qui, par la vente de brevets ou par des implantations en France, prennent une part grandissante dans notre économie, et à l'Allemagne de l'Ouest qui est notre principal concurrent bien que partenaire dans le Marché commun.

On voit que la raison de nos difficultés réside dans la nature même du régime capitaliste et surtout dans la politique suivie par les monopoles. Ce qui bloque la société actuelle, c'est l'étouffante domination d'une poignée de puissances économiques et financières qui imposent, orientent, inspirent toute la politique gouvernementale.

La solution que nous proposons va dans un sens tout différent. Il faut, pensons-nous, mettre un terme à la domination économique et politique des monopoles capitalistes et, pour cela, leur enlever la base de leur puissance par la nationalisation des grandes banques et des secteurs clés de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Rien de grand ni de profitable à la nation ne pourra s'accomplir autrement que par une extension considérable du secteur nationalisé avec une véritable démocratisation de sa gestion.

Cette nationalisation permettrait d'organiser la production non pas dans le sens de ce qui est le plus rentable mais suivant l'intérêt national. Assortie d'un plan de développement économique et social établi démocratiquement, elle permettrait, en outre, de développer harmonieusement l'économie régionale au mieux des intérêts de la population.

A ce cadre général « nationalisation et planification démocratiques », il faut ajouter la réforme démocratique de la fiscalité et une orientation nouvelle des dépenses de l'Etat.

Une réforme démocratique de la fiscalité s'impose d'urgence, car on peut effectivement alléger la charge fiscale qui écrase le salarié, le commerçant et l'artisan en la faisant peser sur les grosses fortunes et les profits capitalistes.

La réduction massive des crédits militaires permettrait de consacrer davantage aux investissements productifs et aux équipements sociaux, hospitaliers, culturels, sportifs.

En premier lieu, il faut accorder un quart du budget à l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Enfin, le développement du marché intérieur, on l'a vu, est essentiel et conditionne les échanges extérieurs.

Il peut être obtenu par l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires, pensions, retraites et de leur garantie, par la

mise en œuvre d'une politique constante de plein-emploi — le chômage pouvant être résorbé par les besoins accrus du marché intérieur, par l'ouverture de relations normales avec tous les pays du monde, par une réduction de la durée du travail, par un effort considérable de formation professionnelle et par l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite — par l'amélioration décisive du sort de la paysannerie laborieuse grâce à une nouvelle politique agricole comprenant, notamment, des moyens d'encouragement à la coopération sous toutes les formes démocratiquement décidées par les paysans eux-mêmes, enfin par un soutien réel aux artisans et aux commerçants pour s'adapter à l'évolution rapide de la demande.

Le budget qui nous est présenté ne va pas dans ce sens. Il ne correspond pas aux intérêts de notre pays. Il inaugure d'une façon bien particulière votre prétendue « nouvelle société ».

Seule une autre politique, s'appuyant résolument sur l'ensemble de la population, lui permettra de s'engager enfin dans la voie de l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Sanguinetti (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Alexandre Sanguinetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans le débat financier, où je me sens beaucoup moins à l'aise que sur d'autres sujets, et parce que nombre d'entre vous sont bien plus compétents que moi.

J'ai tenu cependant à présenter quelques remarques qui me paraissent non dénuées de fondement.

J'approuve les objectifs et les moyens définis par M. le ministre de l'économie et des finances et je partage ses certitudes et ses espoirs. En ce qui concerne singulièrement l'équilibre budgétaire, je reconnais bien volontiers que dans les circonstances présentes, c'est une condition fondamentale. Toutefois, je ne crois pas qu'il faille en faire une règle absolue sauf dans l'état actuel de nos finances.

Je me suis toujours demandé pourquoi et comment notre pays, qui n'est pas plus démuné que ses voisins sur bien des plans, a pu, depuis 1928, subir treize dévaluations, alors qu'aucun de ses voisins n'en connaissait plus de quatre, et connaître une économie fragile et précaire.

Je souhaite, comme M. le ministre de l'économie et des finances, que la situation présente ne soit qu'un entracte. Je constate cependant que, de 1919 à 1958, nous n'avons jamais atteint à la prospérité économique et à la puissance économique véritables.

Examinant votre budget dont je ne vous tiens pas pour responsable parce que c'est la reconduction d'un système budgétaire qui est le même depuis des décennies, je me préoccupe davantage de l'équilibre des masses budgétaires à l'intérieur du budget que de l'équilibre global.

Il comprend cinq grandes masses budgétaires : la défense nationale, qui représente environ 27 milliards de francs et qui constitue le premier devoir des Etats, qu'ils soient libéraux ou socialistes, l'éducation nationale qui atteint quelque 26 milliards de francs, le reste de la fonction publique qui représente également 26 milliards, le total des équipements collectifs et investissements dits productifs qui atteint 18 milliards de francs, enfin la véritable masse budgétaire, qui groupe les subventions, secours et soutiens et qui représente 46 milliards de francs.

Des deux premières masses, je parlerai à l'occasion du débat concernant leurs budgets. En ce qui concerne la fonction publique, je reconnais que le chiffre de 26 milliards de francs n'est pas étonnant et il s'agit probablement beaucoup plus d'une répartition à l'intérieur de cette masse que de cette masse elle-même.

Je passerai sur l'extraordinaire médiocrité des investissements productifs et des équipements collectifs parce qu'on ne peut pas tout faire et qu'à partir du moment où l'on veut 46 milliards de subventions, secours et soutiens, il est bien évident qu'on ne peut pas dépasser 18 milliards pour les investissements et les équipements. C'est le type même du budget de société bloqué.

Sur ces 46 milliards, trois quarts représentent ce que l'on appelle les transferts sociaux et un quart concerne les charges qui incombent normalement et obligatoirement à l'Etat, si bien que dans certains domaines, il y a insuffisance notoire, par exemple la recherche scientifique qui ne reçoit que 1.950 millions.

Il a quatre sortes de transferts sociaux : premièrement, celui qui ressortit du devoir de l'Etat, je veux parler du budget des anciens combattants, qui atteint cette année encore 6 milliards et demi de francs et dont on se demande comment, cinquante-deux ans après la première guerre mondiale et vingt-quatre ans après la deuxième, il puisse avoir encore cette importance.

Le deuxième transfert social s'exerce à l'égard et en faveur de la France pauvre. Je prends ce terme dans la définition que lui a donnée Paul-Marie de La Gorce dans son excellent livre. Là, nous ne faisons pas notre devoir, car il est évident que trop de Français handicapés par l'âge et par les infirmités vivent dans des conditions déplorables, n'ayant même pas le S. M. I. G., et c'est probablement pour eux qu'un jour il nous faudra consentir un effort.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Alexandre Sanguinetti.** Le troisième type de transferts sociaux s'adresse à la France archaïque pour lui permettre de se transformer et le quatrième concerne la France archaïque qui maintient ses structures aux frais de la France moderne.

Je regrette de dire que l'étude du budget fait apparaître que les deux tiers des subventions, secours et soutiens de notre budget sont destinés à la France archaïque, au détriment de la France moderne, pour se maintenir dans les structures du XIX<sup>e</sup> siècle !

Il est toujours plaisant d'entendre chaque année un citoyen ou un journaliste sommer l'Etat de diminuer son train de vie. Mais l'Etat n'a pas de train de vie, il n'y a que le train de vie des Français.

En réalité, dans cette affaire, depuis des décennies, les gouvernements sont moins coupables que le Parlement, le Parlement est moins coupable que l'ensemble des lobbies professionnels, économiques et sociaux qui vivent de la réclamation permanente des disponibilités de la France moderne pour justifier leur existence. Ces lobbies professionnels sont moins coupables que l'ensemble d'une nation qui se refuse à admettre les conditions et les exigences du monde moderne.

Comment modifier une telle situation ? Pour cela il faut du courage au Gouvernement et au Parlement, ce qui n'est tout de même pas impossible à obtenir ; il faut aussi une information et un changement profond de la mentalité de la nation, car la réussite ou l'échec, contrairement aux doctrinaires, n'est pas une affaire de système. Les Allemands de l'Ouest réussissent par la voie libérale et les Allemands de l'Est par la voie socialiste, apparemment parce qu'ils sont Allemands.

Avec une certaine conscience de ce que doit être le monde moderne, les Américains ont réussi d'une façon éclatante par la voie libérale et les Russes sont en train de réaliser une grande réussite par la voie socialiste. Il n'est pas exact que la réussite d'un peuple soit liée à une idéologie ou à un système. La réussite d'un peuple est liée à une mentalité.

Tant que nous n'aurons pas montré à notre peuple que vouloir être assisté en permanence le conduit à la pauvreté, que notre ambition ne peut pas être la répartition égalitaire de la pénurie et le paiement des pompes funèbres à chaque citoyen dès la naissance, tant que nous n'aurons pas fait comprendre cela à notre peuple, tout ce que nous pourrions dire à la tribune ne servira à rien et nous continuerons, année après année, à proposer à notre pays les mêmes budgets qui ne résoudront aucun problème.

Je sais bien que peu de gens sont conscients de cette situation mais si nous n'y prenons pas garde, nous entrerons dans la voie de la « portugalisation ». Bien sûr, nous progres-

serons. Monsieur le ministre, vous avez dit que cette progression serait de 3 à 4 p. 100. J'en suis sûr, mais le problème est de savoir que nous progresserons non pas dans l'absolu mais par rapport à ceux qui nous entourent. Lorsque nous aurons rétrogradé du sixième au septième, puis au huitième rang des puissances industrielles, nous nous apercevrons, pour la première fois dans notre histoire, que nous devenons fournisseurs de main-d'œuvre des nations évoluées, comme cela est en train de se produire : l'Est de la France, même le Sud-Ouest, fournissent déjà de la main-d'œuvre hautement qualifiée à l'Allemagne occidentale.

Si nous ne savons pas, au cours du septennat actuel et du VI<sup>e</sup> Plan, renverser la tendance et, toutes choses étant égales, proposer un jour dans notre budget 46 milliards d'investissements et d'équipements collectifs, et 18 milliards de subventions — car je n'ai pas la simplicité de croire qu'une situation pareille puisse s'effacer en un jour — si nous ne pouvons pas, à la fin de ce septennat, montrer que nous avons changé radicalement la situation économique et financière de notre pays et surtout sa mentalité, alors nous aurons échoué.

Si nous échouons, il y aura plusieurs issues comme toujours en histoire. Il y aura la « portugalisation » dans le libéralisme ou la « portugalisation » avec un système autoritaire ou la modernisation, mais alors avec un système totalitaire.

Voilà vraiment l'enjeu de la partie économique et sociale qui est engagée. M. le ministre des finances avait raison de dire, au début de son exposé, que c'était notre problème fondamental, non pas doctrinal ni idéologique, mais un problème de mentalité et d'adaptation au monde moderne.

Nous sommes un peuple qui a peur du monde moderne. Il faut que nous lui montrions que c'est en entrant courageusement et d'une façon décisive dans le monde moderne que nous pourrions résoudre à la fois ses problèmes économiques et ses problèmes sociaux mais qu'il n'y a pas d'autre voie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)*

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)